

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 9 MARS 2015

La séance est ouverte à 20 heures 45, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, je vais faire l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : absente, représentée par M. MATHONIER Pierre

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : absent

Mme BRUGERON Angélique : absente, représentée par Mme LACHAIZE Sylvie

M. BRUNEAU Alain : présent

M. CALMETTE Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : absent, représenté par M. PRADAL Gérard

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. FLAGEL Marc

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par M. MÉZARD Jacques

M. DAIX Christian : présent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

M. DELPUECH Guy : absent, suppléé par M. ESTEVES Louis

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : présente

M. JUILLARD Georges : présent

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente

Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : absente, représentée par M. JUILLARD Georges
 M. LENTIER Jean-Luc : absent, représenté par Mme CHASTEL Christelle
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : présente
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : présent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : absente, représentée par Mme SOULA Anne
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : absente, représentée par Mme MARTY Florence
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par Mme LOURS Marie-Pierre
 M. PAPON Daniel : absent, représenté par Mme BENECH Valérie
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : absent, représenté par Mme APCHIN Ginette
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : présente
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent
 Merci.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Nous avons à l'ordre du jour tout d'abord l'adoption du procès-verbal du Conseil du 2 février 2015. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous avons ensuite l'examen des délibérations du groupe A proposées par le Bureau. Y a-t-il des questions ou des observations sur ces délibérations du groupe A ? Il n'y en a pas. Je les mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à l'examen des délibérations du groupe B. Nous commençons par le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Je passe la parole à M. JUILLARD.

DÉLIBÉRATION N° 2015/24 : COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014**Rapporteur : M. JUILLARD**

M. JUILLARD.- Merci, Monsieur le Président. Cette délibération vous rappelle qu'il y a concordance entre les comptes administratifs qui vous sont présentés et les comptes de gestion produits par le Comptable du Trésor.

Pour le Budget Principal, vous avez les chiffres. Je ne vais pas les lire tous.

Le résultat budgétaire de fonctionnement est de 4 238 514,92 €.

Le résultat budgétaire d'investissement est négatif pour 3 328 278,71 €.

Les restes à réaliser sont positifs pour 483 037,33 €.

Il apparaît un besoin de financement de la section d'investissement de 2 845 241,38 €.

Pour le Budget de l'Eau :

Le résultat budgétaire de fonctionnement est de 470 025,45 €.

Le résultat budgétaire d'investissement est positif pour 68 750,18 €.

Les restes à réaliser pour les recettes s'établissent à 577 309,40 €.

Les restes à réaliser pour les dépenses s'établissent à 703 631,33 €.

Nous avons donc un solde négatif de restes à réaliser de 126 321,93 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 57 571,75 €.

Pour le Budget de l'Assainissement :

Le résultat budgétaire de fonctionnement est de 1 015 460,89 €.

Le résultat budgétaire d'investissement est négatif pour 2 096 254,49 €.

Les restes à réaliser sont positifs pour 1 632 779,95 €.

Il apparaît donc un besoin de financement de la section d'investissement de 463 474,54 €.

Pour le Budget des TDMA :

Le résultat budgétaire de fonctionnement est de 304 178,64 €.

Le résultat budgétaire d'investissement est négatif pour 69 493,01 €.

Les restes à réaliser sont positifs pour 85 412,11 €.

Il y a donc un résultat positif de 15 919,10 €.

Pour le Budget du PLIE :

Le résultat budgétaire de fonctionnement est de 9 150,26 €.

Le résultat budgétaire d'investissement est de 7 120,54 €.

Le solde des restes à réaliser en recettes s'établit à 628 €.

Il y a donc un résultat positif de 7 748,54 €.

Pour le Budget des Campings :

Le résultat budgétaire de fonctionnement est de 35 458,71 €.

Le résultat budgétaire d'investissement est de 29 669,75 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Il y a donc un résultat positif de 29 669,75 €.

Pour le Budget des Transports :

Le résultat budgétaire de fonctionnement est de 56 838,01 €.

Le résultat budgétaire d'investissement est négatif pour 1 550,52 €.

Les restes à réaliser sont négatifs pour 18 524 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 20 074,52 €.

Pour le Budget de l'Aéroport :

Le résultat budgétaire de fonctionnement est de 244 097,88 €.

Le résultat budgétaire d'investissement est de 11 699,45 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'établissent à 30 816,55 €.

Ce qui fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 19 117,10 €.

Ensuite, vous avez un tableau avec le total consolidé qui fait apparaître :

- un résultat positif en fonctionnement de 6 373 724,76 €,
- un résultat négatif d'investissement de 5 378 336,81 €,
- des restes à réaliser positifs pour 2 026 194,91 €.

Ce qui laisse apparaître un besoin de financement de 3 352 141,90 €.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote sur le compte administratif, après avoir confié la présidence de séance à M. ROUSSY)

Monsieur le Président s'étant retiré, M. Michel ROUSSY est chargé de conduire les débats.

M. ROUSSY.- Je vais demander s'il y a des questions ou des remarques sur ces différents comptes administratifs et comptes de gestion. Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- C'est uniquement pour expliquer, qu'en ce qui concerne notre groupe, comme il est d'usage, nous nous abstenons sur ce Compte Administratif, et nous aurons sans doute un débat plus étayé lors de l'examen du BP 2015.

M. ROUSSY.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vous propose que nous mettions, si vous en êtes d'accord, la totalité des comptes administratifs au vote avec un vote groupé plutôt que d'individualiser les votes. Tout le monde est d'accord, nous passons à un vote global.

Qui est contre l'adoption de ces comptes ? Personne.

Qui s'abstient ? 7 voix (Mmes BRUGERON, GREIVELDINGER, LACHAIZE, MM. DAIX, MANHES, MOINS et RODIER)

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 2015/24 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Je vais appeler le Président pour qu'il nous rejoigne.

(Retour de M. le Président en séance)

M. LE PRÉSIDENT.- Pour la délibération suivante qui est l'affectation des résultats 2014, je repasse la parole à M. JUILLARD.

DÉLIBÉRATION N° 2015/25 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014

Rapporteur : M. JUILLARD

M. JUILLARD.- A partir du moment où nous avons adopté les comptes administratifs et le compte de gestion, nous pouvons procéder légalement à l'affectation des résultats.

Il vous est rappelé que le résultat budgétaire consolidé de la CABA s'élève à 6 373 724,76 € et que les règles comptables imposent une affectation obligatoire minimale de 3 405 479,29 €. Il vous est proposé d'affecter au financement de nos dépenses d'investissement une somme totale de 4 025 100 €, soit au-delà du minimum requis en situation consolidée.

Pour le Budget Principal, le résultat de fonctionnement s'établit à 4 238 514,92 €.

Il vous est proposé :

- une affectation de 3 250 000 € au financement de la section d'investissement,
- une reprise en report à nouveau de 988 514,92 €.

Sur le Budget de l'Eau, le résultat de fonctionnement est de 470 025,45 €.

Il vous est proposé :

- une affectation de 60 000 € au financement de la section d'investissement,
- une reprise en report à nouveau de 410 025,45 €.

Sur le Budget de l'Assainissement, le résultat de fonctionnement est de 1 015 460,89 €.

Il vous est proposé :

- une affectation de 470 000 € au financement de la section d'investissement,
- une reprise en report à nouveau de 545 460,89 €.

Sur le Budget des TDMA, le résultat de fonctionnement est de 304 178,64 €.

Il vous est proposé :

- une affectation de 100 000 € au financement de la section d'investissement,
- une reprise en report à nouveau de 204 178,64 €.

Sur le Budget du PLIE, il y a uniquement une reprise en report à nouveau de 9 150,26 €.

Sur le Budget des Campings Communautaires, le résultat de fonctionnement est de 35 458,71 €.

Il vous est proposé :

- une affectation de 15 000 € au financement de la section d'investissement,
- une reprise en report à nouveau de 20 458,71 €.

Sur le Budget des Transports, le résultat de fonctionnement est de 56 838,01 €.

Il vous est proposé :

- une affectation de 20 100 € au financement de la section d'investissement,
- une reprise en report à nouveau de 36 738,01 €.

Sur le Budget de l'Aéroport, le résultat de fonctionnement est de 244 097,88 €.

Il vous est proposé :

- une affectation de 110 000 € au financement de la section d'investissement,
- une reprise en report à nouveau de 134 097,88 €.

Voilà les propositions qui sont faites au Conseil Communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de voter cette délibération. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je la mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/25 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2015/26 : BUDGET PRINCIPAL 2015

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'examen du Budget Principal. Nous allons essayer de faire une présentation sur l'écran. Mais, auparavant, je vais essayer de résumer les objectifs de ce Budget Principal 2015 parce que le moment important dans la vie de la collectivité, c'est bien le vote des budgets. Derrière les chiffres, il s'agit d'appréhender les objectifs que l'exécutif poursuit.

Je vous rappelle que, lors des orientations budgétaires, nous avons tenu à vous fournir des documents complets avec des analyses les plus précises possible sur les finances de la collectivité, sur sa situation financière et sur la projection que nous pouvions faire pour l'avenir. En fait, le budget qui vous est présenté ce soir, c'est la déclinaison des orientations budgétaires que nous appliquons à l'année 2015.

Comme nous l'avons fait ces dernières années, je vais essayer de faire une présentation synthétique à laquelle nous avons travaillé avec les services et mes collègues, illustrée par des schémas, sachant que vous avez, chacune et chacun, à disposition, les colonnes de chiffres dans la présentation strictement arithmétique.

Nos objectifs, nous les avons rappelés lors de précédents débats budgétaires, mais le budget que nous présentons aujourd'hui, c'est le premier budget du mandat. Nos objectifs donc :

- c'est de ne pas déroger, tant que nous le pouvons, à la politique financière que nous avons mise en place sur la base d'une prospective que nous essayons de caler au moins à trois ans, même si c'est de moins en moins facile compte tenu des aléas découlant des décisions prises au niveau national.
- deuxième point, c'est de contrôler l'encours de la dette avec une capacité de désendettement que nous avons maintenue à moins de 5 années. Nous devons être à 4 années et demie, ce qui est un bon résultat et j'aurai l'occasion d'en reparler.
- d'est aussi de contrôler et de maintenir les charges de personnel et les charges générales, en adéquation avec l'évolution des recettes parce que, sinon, l'effet de ciseau va extrêmement vite. Je crois que jusqu'ici nous y sommes arrivés parce que nous nous y sommes pris très largement en amont depuis un certain nombre d'années.
- et puis, tout cela, avec le contrôle de ces différents éléments, pour permettre un autofinancement dans le cadre du Budget Principal, toujours supérieur à 3 M€, pour pouvoir continuer à investir.

Ce Budget Principal, il entre dans ces épures, malgré les baisses de dotations de l'État et malgré aussi, globalement, les baisses de subventions des autres collectivités. Alors allons-nous pouvoir maintenir ce cap dans les prochaines années ? Il faut dire que le choc brutal pour toutes les collectivités des baisses des dotations sera assez difficile à supporter. Je pense que nous y arriverons parce que nous avons une situation financière qui est assez bonne, mais ce choc –puisque, cette année, au niveau des recettes de dotations, nous allons perdre dans les 600 000 €, ce qui n'est pas neutre– dans l'ensemble des collectivités locales françaises va entraîner globalement, soit une augmentation de la fiscalité locale, soit une baisse des investissements, soit les deux. Nous allons donc essayer d'éviter les deux, ce qui me paraît être l'objectif que nous devons avoir.

Alors je crois là aussi qu'il faut être clair. Nous avons un volant d'action et un amortisseur, c'est notre capacité de désendettement. Nous sommes à 4 années et demie. Si nous passons à 6, voire à 7 ans au niveau de la capacité de désendettement, nous serons encore dans les normes de sagesse et c'est cela qui peut constituer un volant pour continuer à investir. Il sera donc possible à la Communauté d'Agglomération d'emprunter pour financer de la dépense d'investissement. Je n'hésiterai pas d'ailleurs à vous le proposer si nécessaire dans le cadre de décisions modificatives car, dans la conjoncture actuelle, face à la crise économique qui dure et aux attentes de nos concitoyens et aussi beaucoup –nous l'entendons et nous le lisons tous les jours– des entreprises, et en premier lieu des entreprises du bâtiment et des travaux publics, il est primordial de ne pas couper les investissements et si possible d'en accélérer certains. Vous me direz que c'est peut-être une politique dite « bâtementaire », mais je pense qu'elle est absolument indispensable aujourd'hui.

Nous allons donc continuer à investir. Nous ne pouvons pas construire un deuxième Prisme, une deuxième Médiathèque, un deuxième Parapluie, un deuxième Centre Aquatique puisque nous avons quand même beaucoup construit. Mais nous avons un certain nombre de travaux que nous pouvons réaliser et que nous devons réaliser en 2015 et dans les années suivantes. Déjà, il y a –vous le verrez dans le budget– un montant assez conséquent de travaux d'entretien et d'amélioration, et c'est indispensable parce que tous les équipements vieillissent et qu'il faut à la fois les entretenir et faire en sorte aussi de les améliorer quand nous le pouvons, ce que nous faisons. Et puis, nous allons poursuivre un certain nombre d'opérations d'équipement soit directement, soit par le biais de la SEBA 15, je pense aux zones d'activités, au Pôle Immobilier d'Entreprises et aux acquisitions foncières.

Nous allons poursuivre au cours de l'année 2015 des investissements et des actions sur le tourisme, que ce soit sur le Lac de Saint Etienne, que ce soit à Carlat (nous aurons l'occasion de présenter le dossier de Carlat tout à l'heure), que ce soit sur les Gorges de la Jordanne et sur un certain nombre d'autres équipements.

Et puis, il y a évidemment la question de l'accessibilité au bassin d'Aurillac avec l'Aéroport et la ligne aérienne. C'est vital pour nos entreprises. Aujourd'hui, il n'y a pas une entreprise de production qui ne nous dit pas aux uns et aux autres : « si nous n'avons pas la ligne aérienne, nous sommes dans une difficulté tellement considérable que nous ne pourrions pas continuer ». Je précise cela parce que, de temps en temps, nous recevons des mails disant : « vous faites trop d'efforts sur la ligne aérienne ou sur l'aéroport » mais la priorité c'est quand même de permettre le maintien, voire le développement de ce moyen de désenclavement. Il y a donc un certain nombre de projets qui sont dans ce budget pour améliorer l'aéroport, pour aussi agir au niveau touristique sur ce que l'on appelle « le stade aérien », en sachant que nous maintenons nos concours financiers à la ligne aérienne. Je maintiens d'ailleurs tout ce que j'ai dit lors des précédents Conseils. Je n'ai à ce niveau-là aucune erreur à reconnaître vis-à-vis de la Région ; j'ai exprimé la stricte réalité des chiffres.

La négociation de l'OSP par rapport à la ligne aérienne est en cours. C'est le Conseil Général qui la mène, mais avec la collaboration étroite de la Communauté d'Agglomération. Ce que nous essayons de faire les uns et les autres, c'est de faire en sorte que nous n'ayons pas à concourir financièrement davantage à la ligne et il faudra que l'État maintienne sa contribution qui est importante aujourd'hui –il faut le dire quand c'est la réalité– puisqu'aujourd'hui la contribution de l'État sur la ligne aérienne est de 1 814 000 €. Ce n'est pas neutre. Il est bien évident que si le pourcentage de participation de l'État diminuait, ce seraient le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération à égalité qui seraient obligés d'assumer le complément, et cela va vite. Si nous passons par exemple de 1,8 M€ à 1,4 M€, cela fait 200 000 € de plus à rajouter chacun, mais nous n'en sommes pas là. Nous allons, au mois d'avril, rencontrer avec les quatre parlementaires, le Président du Conseil Général et le Maire d'Aurillac, le Ministre en charge de ce dossier. J'ai proposé que nous fassions une démarche commune –ce qui a été accepté par tout le monde– sur ce problème de ligne aérienne et aussi sur l'accessibilité par la route, et je pense en particulier à la Nationale 122. Nous aurons bientôt à examiner cette question pour débloquer le dossier qui ne doit pas attendre davantage, et j'espère que la Région l'examinera aussi en application, d'ailleurs, des propos de la Ministre, Mme LEBRANCHU, devant l'Assemblée Nationale que je pourrai vous retranscrire si nécessaire tout à l'heure.

Sur l'Université, notre souci, c'est de continuer à maintenir un pôle universitaire à Aurillac. Ce n'est pas toujours facile. L'IUT fonctionne bien. La licence LEA fonctionne bien, mais nous l'avons montée avec Champollion, c'est-à-dire Albi et Toulouse. Cela ne fait pas forcément toujours plaisir de l'autre côté, mais chaque fois que nous pouvons créer un enseignement post-bac supplémentaire, c'est bon pour le territoire. S'agissant du dossier A2EX, les bâtiments sont en cours de réalisation ; en ce qui nous concerne, nous participons financièrement à la construction des logements étudiants et le Conseil Général au plateau technique.

Vous verrez aussi dans ces budgets, mais mes collègues les présenteront, le rôle de nos budgets annexes dans les investissements et dans les services au public. Nous n'en parlons pas suffisamment, je vous le dis chaque année, mais les investissements que nous réalisons sur l'eau, sur l'assainissement et sur les TDMA pèsent beaucoup dans les dépenses d'investissement globales que nous réalisons, et c'est important pour un certain nombre d'entreprises.

Nous avons aussi la nécessité de poursuivre un certain nombre d'investissements dans les différents budgets annexes, que ce soient les Campings ou les Transports. Je dois le dire parce qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont : nous sommes de plus en plus, les uns et les autres, confrontés assez souvent à des décisions qui remettent en cause un certain nombre de dossiers ou de services à nos concitoyens, parfois d'ailleurs des décisions discriminantes pour notre territoire. Ces dernières semaines, nous avons le problème du PLIE puisqu'on considère qu'il ne faut plus d'organisme intermédiaire pour les petites collectivités ; on essaie de nous faire sauter au motif que nous serions trop petits... mais je pense que nous pourrions nous en sortir. Au niveau de la formation des 20 étudiants sur l'ex-IUFM, on nous dit qu'il faut payer le transport des enseignants à Aurillac, qu'il manque 5 000 € et que si nous ne les payons pas, nous risquons de perdre les 20 étudiants. Pour ce qui est de l'auto-école pour les poids-lourds, le dossier pose aujourd'hui problème, mais il est en voie de résolution de manière positive, et je dois dire que le Préfet du Cantal s'est beaucoup impliqué et s'implique beaucoup pour essayer de le solutionner. Mais je crois qu'il est nécessaire aussi de se battre et de le dire quand nous subissons des actions que nous ne considérons pas comme positives pour le territoire. Ceci étant, nous continuons à faire avancer nos dossiers. Si je ne vous le disais pas, ce ne serait pas la peine que je sois là, je trouve que nous avons quand même une collectivité qui fonctionne et que nous obtenons des résultats. Même si tout n'est pas parfait, nous arrivons à faire avancer beaucoup de dossiers dans l'intérêt du territoire, et avec ce budget, je vais vous proposer de continuer cette action et ce développement.

Nous allons examiner le Budget Principal. Avec l'ensemble des budgets, nous en avons quand même pratiquement pour 50 M€ ; c'est dire que cela pèse sur l'économie du département, parce que ce n'est pas neutre.

Vous avez sur table le document qui reprend ce que nous sommes en train de présenter avec, en premier point, le bilan consolidé 2014. Sur les premières délibérations, nous avons fait le point là-dessus.

Là, vous avez, sur la gauche du tableau, l'évolution de la dette. Vous voyez que nous avons un encours de la dette qui, depuis 2009, a plutôt diminué. Il a diminué de manière importante jusqu'en 2011, il a remonté un peu en 2012 puis en 2013 et 2014, il a diminué. C'est un encours tout à fait raisonnable.

La ligne noire que vous voyez, c'est la capacité de désendettement qui arrive à 4,5 années. Je vous rappelle que, de par les études et au regard de ce que vient souvent nous exposer Michel KLOPFER quand il fait les analyses prospectives, on peut monter sans difficulté à 7 ans. En cas de nécessité, on peut monter même jusqu'à 10. Au-delà, il faut arrêter. Cette capacité de désendettement, qui est très positive, est donc un moyen qui nous reste pour mener une politique dynamique.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de 2014, vous voyez qu'il y a des modifications importantes entre ce qui est en orange, en haut, puisque nous passons de 3,55 à 4,60 M€. Cela concerne les transports puisque vous avez les couleurs avec la signification des couleurs sur la droite de ce qui est projeté. Cette évolution est due au fait que nous avons intégré les recettes commerciales de STABUS. Elles ont été intégrées dans le budget en 2014 ; cela justifie cette augmentation, mais c'est simplement un équilibre.

Sur ce qui est en bleu clair et en bleu foncé, il y a des différences relativement importantes entre 2013 et 2014 puisque c'est lié au changement de budget d'une contribution de l'Agence de l'Eau qui est passée de l'eau à l'assainissement ou l'inverse, ma mémoire me faisant défaut.

Ce schéma vous présente la typologie des recettes réelles de fonctionnement 2014. Sur ce camembert, nous voyons –j'ai déjà eu l'occasion de vous l'expliquer– les conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle parce que nous avons quand même un paquet de recettes fiscales constitué de 7 recettes fiscales différentes, alors que nous n'en avions qu'une auparavant. Vous y voyez dedans le poids de la part ex-départementale de la Taxe d'Habitation puisqu'elle fait 29,34 % de nos recettes. La CFE : 14,84 %. Le Foncier Non Bâti : 0,78 %. La CVAE, sur laquelle vous savez que nous ne contrôlons strictement rien puisque c'est un impôt déclaratif : 9,80 %. Les IFER, par exemple le photovoltaïque : 0,82 % ; nous verrons dans la suite de l'exposé que c'est un montant qui va augmenter de manière significative. La TASCOT : 2,74 %. Le Fonds de Péréquation (FPIC) : 1,38 % ; il est en augmentation. Et puis, vous voyez en bleu les deux dotations, DGF part Compensation et DGF part Intercommunalité + le produit des services.

Sur le tableau suivant, vous avez la répartition par compétences des dépenses réelles de fonctionnement 2014, hors versements aux communes en sachant que les versements aux communes représentent 4,49 M€ et le FNGIR, c'est-à-dire ce que nous reversons à l'État à la suite de la suppression de la Taxe Professionnelle, ce n'est pas neutre puisque c'est 3,02 M€. Là, nous avons la répartition entre les différentes compétences des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce qui est en bleu, c'est ce que nous versons au SDIS. Je vous le dis souvent, mais le Vice-Président du SDIS qui est là agira certainement, je ne sais pas comment d'ailleurs, mais nous versons plus de 2 200 000 € au SDIS ; c'est notre principale contribution, et on n'en parle pas forcément beaucoup.

Nous pouvons considérer les poids respectifs en 2014 des recettes et dépenses réelles de fonctionnement. Vous avez les tableaux. Vous voyez, sur la colonne de gauche, en bas, en foncé, les ressources fiscales : CFE, CVAE, TASCOT, Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti. Ces ressources fiscales représentent un montant de 16,70 M€. Cela, ça ne baissera pas, cela doit augmenter un peu en 2015, nous allons en parler.

La DGF et autres compensations : 8,65 M€.

Le reste, ce sont les produits des services et autres produits.

Voilà pour les recettes.

Sur les dépenses, nous avons le versement aux communes ; c'est essentiellement l'Attribution de Compensation, et essentiellement à Aurillac, un peu à Arpajon et, de manière plus symbolique, à d'autres communes.

Le FNGIR, sur la nouvelle fiscalité suite à la suppression de la Taxe Professionnelle, c'est 3,02 M€.

Nous avons les subventions que nous versons. Je viens de parler du SDIS auquel nous apportons une contribution de 2,2 M€. Pour l'Association ECLAT, c'est un peu plus de 510 000 €. La ligne aérienne, c'est un peu moins de 500 000 €. Cela va vite...

Les frais de personnel : 4,67 M€.

Les charges courantes de fonctionnement : 2,78 M€.

Les charges financières : 0,71 M€.

Les autres charges : 0,17 M€.

Ce qui nous donne un résultat d'exploitation de 6,11 M€.

Sur les recettes et les dépenses réelles d'investissement, vous avez dans la colonne de gauche, en bas, les fonds propres pour un montant de 5,47 M€.

Les subventions d'équipement perçues : 1,82 M€. Vous constaterez, pour ceux qui étaient élus avant mars dernier, que le pourcentage de subventions d'équipement perçues diminue. On peut considérer que nous avons vécu de belles années pour un certain nombre de dépenses d'équipements. Quand je pense à la Médiathèque où nous avons pratiquement les deux tiers du financement en subventions de l'État ou d'autres collectivités, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, ce merveilleux temps est révolu, même si nous nous étions plutôt bien débrouillés. Je crois que, maintenant, même avec des efforts considérables, nous aurons du mal à obtenir de tels taux de subventions.

Emprunt : 2,21 M€.

De l'autre côté, nous avons les dépenses.

Les dépenses d'équipement : 7,51 M€.

Subventions d'équipement, parce que nous en versons : 0,71 M€.

Remboursement de la dette : 2,04 M€.

Et nous avons un résultat antérieur reporté de 3,89 M€.

Ce schéma vous présente la répartition par compétences des dépenses réelles d'investissement 2014, hors restes à réaliser et projets portés par la SEBA 15. Les restes à réaliser représentent un montant de 2,7 M€, et les projets portés par la SEBA 15 représentent une somme de 540 000 €.

Vous avez là une répartition par compétences. Chaque année, ce tableau, quand on le compare à l'année précédente, il peut être extrêmement différent en fonction des dossiers lourds que nous portons en matière d'investissement. Par exemple, quand nous avons fait la Médiathèque, le pourcentage « culture » était considérable. Cela peut changer en fonction du gros dossier de l'année.

Nous pouvons rappeler les actions réalisées en 2014, dont certaines ne sont pas terminées d'ailleurs. Vous avez :

- La restructuration et l'extension des tribunes du Stade Jean Alric ;
- La poursuite des équipements du site du Puech des Ouilhes.
- Les dossiers de télégestion et de vidéo-protection. Sur la photographie, c'est un peu moins parlant, mais ce sont des investissements importants, y compris sur la vidéo-protection qui est de plus en plus indispensable.
- Le nouvel équipement de l'Épicentre qui est terminé.
- Le renouvellement de collections à la Médiathèque.
- L'interconnexion des sites municipaux grâce à leur raccordement au réseau de fibre optique communautaire.
- Le taxiway et le PAPI à l'Aéroport.
- La mise en service du champ photovoltaïque de Tronquières. C'est terminé, c'est branché, ils ont donc commencé à payer.
- Les études de la 6^{ème} tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises par la SEBA 15. Les études sont faites. Nous vous les avons présentées.
- Les réserves foncières. Nous continuons les acquisitions. Parfois, les procédures font perdre un peu de temps, y compris dans le domaine rural.

Nous pouvons maintenant considérer le Budget Primitif 2015.

Vous avez sur ce schéma la répartition par typologie des recettes réelles de fonctionnement 2015, que vous trouvez aussi dans les documents où il n'y a que les chiffres. Vous voyez que cela ne va pas beaucoup bouger en tout cas sur les recettes fiscales. Il faut préciser que, dans les recettes fiscales, avec la Taxe d'Habitation nous allons être à près de 30 % de l'ensemble des recettes ; c'est dire que cela a bouleversé totalement à la fois l'équilibre et les principes de financement d'une intercommunalité. Cela fera vraisemblablement, sous réserve de ce que nous pourrons constater in fine :

- 4 192 000 € pour la Contribution Foncière Économique que vous voyez ici pour 15,88 % des recettes ;
- 2 818 000 € pour la CVAE que vous voyez à 10,43 %, en légère augmentation, en pourcentage en tout cas ;
- 800 000 € pour la TASCOM ; cela fait 2,96 % des recettes ;
- 1,48 % des recettes pour les IFR. Cela monte puisque, sur la recette 2014, pour les IFR, nous étions à 230 537 €, et nous avons prévu de passer à 400 000 €. La mise en service par exemple des parcs photovoltaïques sur plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération, cela commence à générer des recettes, et 400 000 € ce n'est pas neutre, sans que cela pose de très gros problèmes.
- 300 000 € en prévision pour les rôles supplémentaires.
- Pour le FPIC, nous attendons 500 000 €. Cette année, c'était 386 000 €. Evidemment, ce sont les conséquences, là, des votes des Lois de Finances. Il faut espérer que cela continuera à augmenter à la fois pour l'Intercommunalité et aussi pour chacune de vos communes parce que cela ne compense pas les baisses de dotations, loin de là, mais c'est quand même une bonne chose.
- Par contre, sur les Dotations de l'État, alors là cela ne va pas être terrible.

Vous avez à l'écran le tableau, depuis 2010, des dotations et compensations versées à la CABA par l'État.

Ce qui est en foncé, c'est la Dotation Globale de Fonctionnement, part Intercommunalité. Vous voyez qu'elle était à 3 896 908 € en 2010 et qu'elle va passer cette année à 2 989 000 € ; c'est-à-dire qu'en 6 exercices nous aurons perdu 900 000 € rien que sur cette dotation.

Sur la DGF, part Compensation (qui est en jaune), nous étions à 4 764 862 € en 2010 ; nous allons passer à 4 023 300 € en 2015, c'est-à-dire que nous aurons perdu 750 000 €.

Ce n'est quand même pas neutre. Si nous rajoutions ce que l'on prévoit pour 2016 et 2017, votre moral risquerait d'être un peu atteint. Il faut faire avec. De toute façon, nous n'aurons pas le choix.

Sur l'évolution de la fiscalité de la Communauté d'Agglomération, nous vous avons mis l'évolution des taux que vous votez, que nous votons depuis 2011, sur 2011, 2012, 2013 et 2014 et la proposition 2015. Pourquoi sommes-nous partis de 2011 ? Parce que c'était la première année d'application de la nouvelle fiscalité suite à la suppression de la Taxe Professionnelle. Vous constaterez que, sur l'ensemble de la période, l'évolution de nos taux est de 0 %. Cela, c'est un choix politique que nous avons toujours voulu et assumé. Pour mémoire, pour ceux qui pourraient la perdre, vous avez au-dessous l'évolution du taux de Taxe Professionnelle de 1998 à 2008. J'ai préféré commencer par 1998 parce que cela fait une différence dans la gestion à partir de 2000. Nous n'avons pas bougé ces taux de Taxe Professionnelle, nous.

Sur ce schéma, vous avez la répartition par compétences des dépenses réelles de fonctionnement pour 2015, hors FNGIR et Attributions de Compensation ; c'est-à-dire que nous enlevons les 3 M€ de dépenses FNGIR et les 4,5 M€ des Attributions de Compensation, c'est comme en 2014 à quelques euros près.

Vous avez la répartition. Là, les charges de personnel ne sont pas ventilées par fonctions, elles sont prises globalement, alors que dans le Compte Administratif, elles étaient ventilées par fonctions.

Vous voyez que nous avons :

- 28,59 % pour les charges de personnel
- 5,97 % pour l'administration générale
- 15,38 % pour le SDIS
- 0,97 % pour l'enseignement supérieur
- 4,90 % pour la culture
- 8,91 % pour les sports et loisirs
- 5,76 % pour les interventions sociales (Politique de la Ville, Gens du voyage, PLIE, Mission Locale)
- 8,58 % pour le cadre de vie (Transports urbains, urbanisme, environnement)
- 12,30 % pour le développement économique (Aurillac Développement, ligne aérienne, tourisme).

Et puis, il y a des structures qui sont hors de ce budget. Il y a des opérations, par exemple, de SEBA 15 qui ne sont pas, toutes, dans ce budget.

Voilà la répartition des dépenses réelles de fonctionnement. Cela permet de se rendre compte quand même, par exemple, du poids que représente pour nous la contribution au SDIS. Ce n'est pas que je la déplore, mais c'est qu'il faut savoir que c'est considérable.

Nous pouvons considérer le fonctionnement sur 2015.

Nous avons dans la colonne de gauche les recettes constituées par :

- les ressources fiscales pour 16,53 M€,
- la DGF et autres compensations : 7,64 M€,
- les produits des services : 0,35 M€,
- les autres produits : 1,41 M€,
- l'excédent antérieur reporté : 0,99 M€.

Dans la colonne de droite, nous avons les dépenses :

- les reversements aux communes (essentiellement les Attributions de Compensation) : 4,49 M€ ;
- le FNGIR : 3,02 M€ ;
- les subventions versées : 6,72 M€. S'agissant des subventions, j'ai écrit à toutes les associations et à tous ceux auxquels nous versons des subventions en leur disant que nous subissions des baisses de dotations et qu'il était possible dans l'avenir qu'ils en subissent le contrecoup. Mais, pour 2015, nous sommes partis sur un maintien du montant des subventions, sur la base de 2014. Nous verrons l'année prochaine ce qu'il peut en être, mais pour l'instant, personne ne pourra vous dire : « nous baissions les subventions ».
- les frais de personnel : 4,24 M€ ;
- les charges courantes de fonctionnement : 2,70 M€.

Il faut voir que s'il y a une baisse du Budget par rapport au Compte Administratif, c'est parce que nous avons créé un budget annexe qui est le Budget du Centre Aquatique, dont nous reparlerons tout à l'heure.

Sur le Budget Principal, les dépenses d'investissement représentent un montant de 18 266 065 €. Nous avons la ventilation suivante :

- Vous voyez que, sur le développement économique, entre l'immobilier d'entreprises, les zones d'activités, l'aire événementielle, l'aéroport, le tourisme et le très haut débit, nous sommes à 21,74 % des dépenses.
- Le cadre de vie, en incluant de nouveaux dossiers dont le Pôle intermodal : 18,92 %.
- Les interventions sociales (Aires d'accueil) : 0,47 %.
- Les sports et loisirs (Poursuite de la deuxième tranche du Stade Jean Alric, travaux d'amélioration du Boulodrome et de l'Épicentre, Vallée des Légendes à Lascelles) : 25,05 %.

- La culture (Médiathèque, Prisme, Parapluie, Chaudron) : 9,01 %.
- L'enseignement supérieur : 1,17 %.
- La communication : 0,06 %.
- L'administration générale : 7,82 %.
- La dette : 15,76 %.

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- Les fonds propres : 5,79 M€
- Les subventions d'équipement perçues : 5,60 M€
- Les emprunts : 5,29 M€
- Les autres produits : 0,83 M€
- Un besoin de financement de 4,16 M€.

Sur les dépenses, nous avons :

- Les dépenses d'équipement : 13,27 M€
- Les subventions d'équipement versées : 1,45 M€
- Les autres dépenses : 0,60 M€
- Le remboursement de la dette : 3,03 M€
- Et nous avons un report du résultat antérieur de 3,33 M€.

Nous pouvons regarder les nouvelles actions prévues en 2015 :

- L'aménagement du fond de stade Jean Alric. C'est le reste de l'anneau qui n'avait pas encore été détruit. Il y avait un petit terrain d'entraînement ; nous allons casser l'anneau et faire un terrain d'entraînement. Et puis, nous allons améliorer le confort des tribunes Marathon pour les spectateurs et l'accessibilité qui n'est pas aujourd'hui aux normes. En même temps, il y a le chemin d'accès au tennis-club. Le tout, cela doit faire un peu plus de 2 M€, et nous sommes en train de nous battre pour essayer d'avoir des subventions, je n'en dirai pas plus.
- La poursuite du soutien financier au complexe cinématographique. Comme le Conseil Général et la Région, nous avons délibéré pour verser 800 000 € à la Ville d'Aurillac pour le complexe cinématographique.
- La poursuite des travaux du bâtiment d'accueil commun au stade d'athlétisme et à l'aire événementielle. D'ailleurs, les travaux ont beaucoup avancé. Nous allons pouvoir terminer ces travaux assez rapidement.
- L'extension du Chaudron pour les musiques amplifiées. Cela marche tellement bien qu'il a fallu en rajouter un morceau. Comme il y avait la possibilité d'avoir des subventions européennes, si mes souvenirs sont bons, nous avons sauté sur cette opportunité.
- Le soutien financier à l'École Départementale d'Équitation. C'est une maîtrise d'ouvrage Conseil Général, mais cela fait de longues années que nous avons pris l'engagement de donner un coup de main financier au Conseil Général, considérant que cela avait un intérêt pour l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.
- La poursuite des travaux sur l'aménagement de la nouvelle résidence universitaire dans le cadre du projet A2EX au titre du Programme des Investissements d'Avenir. Les travaux, là aussi, sont en cours, et cela justifierait d'ailleurs, Madame COSTES, d'organiser une visite pour l'ensemble des Élus de la Communauté d'Agglomération. C'est un dossier sur lequel nous nous sommes engagés à verser 300 000 € pour en faciliter la réalisation.

- La poursuite du Programme d'Intérêt Général « Précarité énergétique » en complémentarité de l'OPAH RU de la Ville d'Aurillac. Michel pourra en parler s'il le souhaite, mais c'est un dossier qui recueille un succès important puisque nous avons plus de dossiers que nous ne pouvons en traiter financièrement et –je le dis à tous les maires qui sont ici présents– pratiquement dans toutes les communes de la Communauté d'Agglomération. L'expérience nous a démontré, après l'OPAH de Développement Durable, qu'il n'y a pas, pour cela, de petites ou de moyennes communes, il y a des habitants qui utilisent et que l'on pousse à utiliser ces dossiers puisque cela fait des travaux, cela fait fonctionner le bâtiment et les artisans, et tout ce que nous pourrions faire pour en faire d'autres, je crois qu'il ne faudra jamais hésiter à poursuivre en ce sens.
- La mise en sécurité et la déconstruction de l'ensemble de la friche du Diamant Vert. Nous avons fait comme ils ont fait autrefois avec le château de Carlat... Mais, eux, ils sont allés peut-être un peu plus vite. Les travaux de déconstruction avancent bien, et bientôt il n'y aura plus rien. L'objectif, c'était de raser l'ensemble de cette friche, et tout sera rasé. En 2015, il y aura la définition d'un programme d'aménagement parce que c'est bien beau de raser mais il faudra bien faire quelque chose à la place. Sous la houlette de M. DALL'AGNOL et de Mme le Maire de Lacapelle Viescamp, la réflexion avance.
- La station de pleine nature à Mandailles. M. DALL'AGNOL pourra en parler tout à l'heure sur le tourisme. Il faut simplement avoir des fonds Massif, Monsieur le Maire de Mandailles, et que tout ne soit pas pris par l'autre côté des montagnes, parce qu'il y a une forte propension à considérer que les fonds Massif pourraient n'aller que d'un côté.
- La visite du rocher de Carlat en réalité augmentée. Nous allons vous montrer tout à l'heure ce que cela donne.
- Les études pour le réaménagement du Centre Technique Communautaire qui en a besoin. C'est un dossier qui était, depuis plusieurs années, sur les starting-blocks.
- Sur l'Aéroport, nous refaisons un local pompier parce qu'il est inadapté et nous réalisons des équipements météo. Cela, c'est dans le cadre, non pas de la gestion mais des équipements.
- La réalisation des études préalables pour la constitution du dossier de la ZAC d'Esban II.
- La poursuite des acquisitions foncières pour les zones d'activités.

Nous avons fait à peu près le tour, sur le Budget Principal, de l'essentiel des actions et des éléments chiffrés. Je vous propose peut-être d'engager la discussion sur le Budget Principal avant d'engager la présentation des budgets annexes qui sont de plus en plus nombreux. Y a-t-il des interventions sur le Budget Principal ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Je vous avais annoncé, Monsieur le Président, une intervention qui se voudra être relativement courte puisque nous avons beaucoup discuté lors du Débat d'Orientations Budgétaires, et les indications que nous avons données à l'époque justifient forcément notre vote aujourd'hui et nos observations complémentaires. Il faut savoir être juste si l'on veut être à peu près crédible.

La première observation, c'est qu'objectivement les charges de fonctionnement de la CABA sont tenues puisqu'entre 2013 et 2014 nous sommes d'un montant de 21 750 000 € et nous sommes passés à 21 820 000 € au titre des charges réelles de fonctionnement ; c'est qu'en réalité il n'y a quasiment pas eu d'augmentation. Vous avez effectivement tenu ce compte de fonctionnement de manière à peu près rigoureuse et c'est une bonne chose. Cela ne veut pas dire que la situation, à l'avenir, ne sera pas plus risquée puisqu'aujourd'hui, effectivement, s'il y a des charges qui sont tenues, on peut les tenir jusqu'à un certain montant. Nous avons la chance aujourd'hui d'avoir une inflation qui est quasiment nulle, nous avons une baisse de l'énergie. Cela peut aussi expliquer que nos charges de fonctionnement soient tenues et soient contraintes.

L'autre versant, ce sont les recettes. Les recettes, ce sont des recettes qui vont nécessairement, au regard de la baisse des dotations, être en baisse. Vous avez repris, Monsieur le Président, le tableau à partir de 2010. En 2013, nous étions, en dotations, à 7 982 000 € ; nous sommes, en prévision 2015, à 7 012 000 € ; soit une baisse entre 2013 et 2015 de 900 000 €.

Nous étions en 2013, concernant les compensations, les exonérations fiscales, le FPIC moins le prélèvement FNGIR, à 21 449 000 €, et nous serons à 21 345 000 € ; soit une baisse de 100 000 €.

Nous avons donc perdu entre 2013 et 2015 plus de 900 000 € de dotations. Nous allons perdre 100 000 € d'exonérations de compensations fiscales. Forcément, il faut compenser cela, il faudra compenser cela, et il faudra le compenser entre 2016 et 2017. C'est tout l'enjeu et toute l'angoisse que nous devons avoir, nous, les élus, pour les années à venir. Nous sommes arrivés à compenser cela par une augmentation en volume des recettes fiscales puisque, de 2013 à 2015, nous serons passés de 15 561 000 € à 16 225 000 €. C'est une augmentation d'environ 660 000 € en volume d'impôts, j'ai bien dit en volume et pas en taux d'imposition, que nous soyons bien clairs. Cela veut dire malgré tout que nous arrivons à compenser la baisse des dotations de l'État uniquement parce que nous avons, derrière, des recettes fiscales. Les recettes fiscales, ce sont les entreprises, mais ce sont aujourd'hui de plus en plus les ménages ; depuis 2012, nous ne sommes pas loin de 80 milliards de prélèvements fiscaux supplémentaires sur les ménages ; il n'est pas certain que ceux-ci soient forcément très contents des choix qui sont réalisés. Cela nécessite donc, à l'évidence, que nous prenions des mesures extrêmement fortes en ce qui concerne la contraction de nos dépenses.

Alors j'en reviens, Monsieur le Président, à la mutualisation ; vous savez que c'est l'une de mes marottes, mais à force peut-être que nous arriverons à convaincre...

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous n'en avez qu'une, ce n'est pas grave.

M. MOINS.- J'en ai sans doute plusieurs, je reviendrai d'ailleurs tout à l'heure sur une deuxième qui me tient à cœur puisque j'ai aujourd'hui quelques éléments objectifs qui m'angoissaient il y a quelques mois et qui aujourd'hui apparaissent être la réalité.

Ma marotte, c'est effectivement la nécessité de mutualiser ou d'arriver à réduire les coûts de fonctionnement de nos collectivités, que ce soient les communes ou la Communauté d'Agglomération, parce que nous ne pourrions pas arriver à tenir le budget d'investissement nécessaire. Nous ne pourrions arriver à maintenir une activité dans le bâtiment, par exemple, que si nous maintenons un taux d'investissement important. C'est pour cela qu'aujourd'hui on peut considérer que le souhait de maintenir un taux d'investissement sur la CABA est un souhait qui est positif, mais il faudra tenir ce souhait positif. Nous ne pourrions à terme tenir ce souhait positif que si nous arrivons effectivement à contraindre nos dépenses de fonctionnement. C'est encore une fois l'enjeu des mois et des années à venir. Je reviens donc sur l'idée de la mutualisation ou au moins d'autres mesures qui nous permettraient, collectivité et collectivité, de réduire nos charges de fonctionnement et de maintenir nos dépenses d'équipement. C'est une nécessité si nous voulons maintenir l'emploi. On nous dit aujourd'hui que la crise économique n'existe plus, que la reprise est là. Je crois que c'est le discours du Président de la République. On peut bien le croire, mais je lisais dans un journal il y a quelque temps, au vu des études faites par la Banque de France, que la reprise économique, si elle vient peut-être en Région Parisienne ou en Région Rhône/Alpes, semble attendre en Région Cantal et Auvergne, et nous aurons effectivement des difficultés. D'où la nécessité de maintenir un volume d'investissement très important.

C'est d'autant plus important, Monsieur le Président, que nous avons espoir d'arriver à récupérer peut-être quelques sollicitations ou quelques soutiens de la part de la grande collectivité qu'était la Région Auvergne. Nous avons donné un avis en juin sur un Schéma sur Auvergne 2030. Je m'étais autorisé à dire, lors de cette assemblée, que c'était sans doute un très mauvais choix et un certain nombre d'élus avaient osé s'abstenir sur ce vote qui pronostique pour le département du Cantal purement et simplement l'activité présenteielle. Je vous rappelle que c'est un document qui correspond à 157 pages, résumé dans notre assemblée à 2 pages recto verso, et que nous avons voté en majorité, malgré un certain nombre de réserves que j'avais pu émettre.

Deuxième élément, c'est qu'au vu de cela et en déclinaison, nous avons aujourd'hui un certain nombre de programmes, notamment les programmes Leader, qui sont la déclinaison de ces programmes Auvergne 2030. Nous avons, je crois que c'était au Conseil Communautaire d'octobre, voté un certain nombre de programmes Leader, notamment d'aides aux activités, d'aides aux repas ou autres pour les personnes âgées, et c'était toujours dans ce que l'on imaginait être l'activité présenteielle. Encore une fois, Monsieur le Président, je m'étais autorisé à dire que c'était sans doute beaucoup plus compliqué que cela. Je vois aujourd'hui que M. le Président de l'ADEPA a compris la difficulté des programmes que nous proposait la Région Auvergne, qui sont aujourd'hui les programmes de la Région Auvergne, qui ne viendront pas servir les intérêts du Département du Cantal et de la Communauté d'Agglomération.

C'est ainsi que, le 13 janvier 2013, une réunion a eu lieu auprès des services de la Région Auvergne où on nous a annoncé que l'aide aux entreprises à travers le Leader ne pourrait que concerner l'économie sociale et solidaire en ciblant les entreprises disposant d'un agrément, ce qui réduit nécessairement l'activité ou les types d'entreprises dans notre secteur et deuxièmement l'économie présenteielle, celle qui est poussée par la Région Auvergne aujourd'hui, uniquement pour des investissements liés au développement, c'est-à-dire aux nouvelles technologies, et non pas pour l'aide aux gens. Dès le départ, le programme Auvergne 2030, c'était cela, ce n'était pas l'aide aux personnes, c'était l'aide au développement technologique pour permettre la silver économie. Voilà quel était l'objectif. D'autre part, le programme Leader ne concernera que les micro-entreprises de travaux forestiers. Résultat des courses, il en résulte aujourd'hui que nous n'avons plus d'aides ou de possibilités d'aides aux entreprises dans le Cantal. Je rappelle pour information aussi, parce qu'il est toujours intéressant de savoir ce qui se passe dans notre environnement proche, qu'à Vic-sur-Cère, par exemple, vous avez une entreprise qui voulait faire un investissement de 1 M€, qui n'a pas pu avoir d'aide de la part de la Région Auvergne, et qui a décidé aujourd'hui de faire son investissement à Cholet. Tout cela, c'est de l'investissement en moins sur notre territoire, et c'est aussi de l'investissement en moins sur notre territoire parce que la Région Auvergne n'a pas considéré que ce projet rentrait dans ses critères absolus.

En conséquence, nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation extrêmement compliquée. Pourquoi est-ce que j'explique cela ? C'est parce que je pense que l'une des orientations, Monsieur le Président, c'est sans doute d'investir mais ce sera, comme je l'avais imaginé ou que je l'avais indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, d'aller au soutien des entreprises et d'essayer de pallier l'absence ou la carence de la Région Auvergne aujourd'hui. La Région Auvergne aujourd'hui ne soutient pas ou trop peu les entreprises de notre bassin. La Région Auvergne, dans le cadre de son projet Auvergne 2030, ne soutiendra pas ou très peu les entreprises de notre secteur. Si nous souhaitons effectivement maintenir un minimum d'activités économiques, ce qui est le nerf de la guerre et la seule façon pour créer de l'emploi et maintenir de la population encore plus dans notre territoire où aujourd'hui nous avons beaucoup d'administrations ou d'entreprises para-publiques qui quittent notre territoire et qui quitteront notre territoire, nous nous devons d'apporter un projet fort de soutien aux entreprises. Nous avons émis au niveau de notre groupe l'idée de prospection

d'entreprises et de soutien d'entreprises. Je relance cette idée, Monsieur le Président. Ce n'est pas dans votre programme de budget 2015. Il me semble que c'est dommage et que nous devrions effectivement mettre un effort particulier là-dessus.

Au regard de cela et dans la mesure où nous sommes réservés par rapport à un certain nombre de programmes qui sont budgétés aujourd'hui notamment en matière d'investissements pour le cinéma, compte tenu de notre opposition vive et forte à ce projet de cinéma sur la ville d'Aurillac, nécessairement nous ne pourrions, Monsieur le Président, que nous abstenir sur ce projet de budget 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MOINS. Y a-t-il d'autres interventions sur le budget principal ? Monsieur CALMETTE, Monsieur le Député, vous avez la parole.

M. CALMETTE.- Ayant été interpellé, je me sens autorisé à indiquer quelques aspects, notamment sur le programme Leader dont a parlé M. MOINS.

D'abord, je voudrais dire que les crédits européens vont considérablement augmenter pour notre région, pour notre département et pour notre bassin de vie sur les prochains programmes 2015-2020. A titre d'exemple, le Leader passe, si ma mémoire est bonne, de 18 M€ à 60, c'est-à-dire que c'est multiplié par 3, et nous avons une chance, dans notre projet de candidature pour le Pays d'Aurillac, de voir également l'enveloppe multipliée par 3, pourquoi pas plus même, si notre dossier mérite un coup de pouce supplémentaire. Donc, de ce point de vue, il y a plutôt une augmentation ; ce n'est pas tous les jours que l'on peut souligner un triplement des subventions européennes, il ne faut donc pas s'en priver. Je ne reviendrai pas sur la réforme de la PAC qui fait que 91 % des exploitations du Cantal ont vu un gain significatif, en moyenne de 16 %. Et nous pourrions décliner tous les programmes européens de la même manière.

M. MOINS s'avance beaucoup lorsqu'il déclare de façon péremptoire que l'aide aux entreprises ne pourra pas être subventionnée par Leader puisque, si cette hypothèse avait été mentionnée effectivement par la Région, un courrier que j'ai pu faire au Président de Région au nom de l'ensemble de six EPCI qui composent le Pays d'Aurillac sur cette question précise et même sur une deuxième question qui concernait la transition énergétique et l'impossibilité potentielle de pouvoir subventionner les travaux d'isolation et de transition énergétique des bâtiments anciens a trouvé des réponses favorables du Président de Région qui indique que l'aide aux commerces, l'aide aux artisans, l'aide au dernier commerce, etc..., tout ce qui rentre dans l'orientation de l'attractivité du Pays d'Aurillac pourra continuer à émarger à Leader, en complément des aides régionales d'avances de trésorerie qui ne correspondaient pas effectivement à la réalité de notre territoire. Je crois donc qu'il ne faut pas avoir ce discours alarmiste sur les aides régionales, d'autant plus que, comme vous le savez, tout ceci pourra, en tout cas en ce qui concerne la compétence économique des Régions, fortement évoluer avec la réforme territoriale et la naissance de la grande Région Rhône-Alpes/Auvergne au 1^{er} janvier 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur le Maire d'Aurillac, vous pouvez intervenir.

M. MATHONIER.- Monsieur le Président, je ferai une rapide intervention sur ce budget. Je pense que la vertu des politiques c'est de faire ce qu'ils disent, et ce budget en est la parfaite illustration. Vous nous aviez annoncé dans le DOB un certain nombre d'orientations qui se concrétisent dans ce budget, et malgré les difficultés que connaissent toutes nos collectivités, je trouve que ce budget est parfaitement construit et nous présente un programme d'investissement à la fois varié et correspondant aux besoins de nos territoires. Je tenais donc à vous féliciter et à féliciter tout l'exécutif pour ce budget monté dans des conditions difficiles et qui reste très prudent quant à l'engagement d'investissements qui est fait dans les

différents secteurs et qui, en même temps, soutient très fortement la construction et le développement local. Ce budget présente un visage de la CABA résolument tourné vers l'avenir ; c'est parfois difficile, mais en l'occurrence, ce budget me semble représenter en tout cas un espoir pour notre territoire.

Quant au développement économique, je vais revenir sur le programme Leader qui me semble effectivement un outil complémentaire de soutien à notre activité. Ce que je souhaiterais souligner, c'est la présence de six Intercommunalités dans l'élaboration de ce programme Leader qui a généré un nombre important de réunions pour définir les différents axes des investissements, et particulièrement l'élément qui a été souligné et qui rejoint le diagnostic fait par le SCOT sur notre territoire, c'est de mettre l'accent sur l'emploi et sur le développement de l'activité économique, alors non pas uniquement l'économie sociale et solidaire, mais bien toutes les activités économiques. J'ai un certain nombre de dossiers, que ce soient des dossiers d'études pour l'agroalimentaire, des dossiers portant sur le cluster bois ou des dossiers portant sur l'industrie pharmaceutique qui pourront trouver là un soutien important pour générer toujours de l'activité économique.

Mais au-delà de tout cela, il y a un volet « marketing territorial », Monsieur MOINS, qui me semble de nature à promouvoir notre territoire, et j'espère que ces fonds Leader trouveront leur concrétisation dans un certain nombre de projets portés par les six Intercommunalités, et pas uniquement par la Communauté d'Agglomération. Mais, dans le cadre de ces débats, chacun y a trouvé un intérêt, quelle que soit son orientation politique, cela dépasse largement un côté partisan, car c'est bien un outil de développement pour notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres observations ou d'autres questions ? Monsieur JUILLARD, vous avez la parole.

M. JUILLARD.- Je voudrais poser une question à M. MOINS. Je n'ai pas trop compris vos chiffres sur la fiscalité. Je ne lis pas des écarts aussi importants que ceux que vous avez prononcés entre 2014 et 2015.

M. MOINS.- Eh bien c'est entre 2013 et 2015, Monsieur JUILLARD. C'est pour cela que vous ne retrouvez pas les chiffres que j'ai indiqués.

M. JUILLARD.- Et vous aviez quels chiffres en 2013 ?

M. MOINS.- J'ai les documents que vous nous avez communiqués en Commission Finances.

M. JUILLARD.- Je ne les ai pas sous les yeux, excusez-moi.

M. MOINS.- Moi, je les ai. Lesquels voulez-vous ?

M. JUILLARD.- Je souhaiterais avoir les chiffres sur la totalité.

M. MOINS.- Je vous ai parlé des dotations.

M. JUILLARD.- Je voudrais que vous m'indiquiez les chiffres sur les impôts et taxes, pas sur les dotations.

M. MOINS.- 15 561 116 €.

M. JUILLARD.- C'est la progression du FPIC surtout, qui n'est pas un impôt sur les sociétés, ni sur les entreprises.

M. MOINS.- Mais il n'y est pas dedans, Monsieur JUILLARD.

M. JUILLARD.- Si, il est dedans. Quand je prends le compte 73 « Impôts et taxes », il est dedans. Il est indiqué 386 000 € en 2014 et il est prévu 500 000 € pour 2015.

M. MOINS.- Ce ne sont pas les chiffres que j'ai donnés, Monsieur JUILLARD. J'ai pris les chiffres sur les documents que vous nous avez communiqués en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur MANHES, vous avez la parole.

M. MANHES.- Le problème, ce ne sont pas tellement les aides européennes, ce sont plus les aides régionales, d'après ce que j'ai compris. C'est-à-dire que, pour percevoir des aides européennes, il faut avoir droit à des aides régionales puisqu'il faut qu'il y ait une collectivité qui donne des aides avant l'Europe. Quand on regarde ce qui concerne l'économie traditionnelle qui est quand même une grande majorité de ce qui compose le Bassin Aurillac, il n'y a pas beaucoup d'aides, voire zéro aide pour cette économie traditionnelle, que ce soit sur le bâti ou sur de l'investissement. Du moins, moi, je n'en ai pas trouvé.

Ensuite, en ce qui concerne le budget, la CFE qui représentait, c'est un peu ma marotte à moi, 14,84 % des recettes passe à 15,88 % ; cela fait donc une évolution de + 1 % sans toucher les taux effectivement, mais comme les bases ont été modifiées, nous aurions peut-être pu imaginer bouger les taux, mais à la baisse. Il est vrai que nous devons aider les entreprises et il ne faut pas les enfoncer en augmentant une taxe, puisque certains ont vu leur CFE doubler entre 2013 et 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres observations. Je vais répondre aux questions qui ont été formulées d'abord par M. MOINS, et puis par d'autres ensuite.

D'abord, il est bien normal de regarder la situation aussi sous le prisme des autres collectivités, mais nous sommes au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération. Moi, je n'ai pas l'honneur de siéger au Conseil Régional d'Auvergne. Tout d'abord, je vous remercie de la mesure de vos propos. Nous sommes en période électorale, et les uns et les autres, candidats divers, vous apportez à ce débat une approche mesurée qui doit être soulignée. Quand on dit souvent que les élus ne s'étripent pas sérieusement, eh bien je crois que l'on peut constater ce soir la sagesse des propos des uns et des autres, même s'il n'y a pas –et c'est normal en démocratie– un accord sur tout.

Si j'ai bien compris, ce qui pourrait être fait en mieux –et nous pouvons toujours nous améliorer– c'est davantage de mutualisation, dites-vous. Sur la mutualisation, vous connaissez ma position. Je crois davantage aux transferts de compétences qu'à la mutualisation pour avoir des effets plus rapides. Il y a des services qui peuvent être mutualisés. Nous avons d'ailleurs pris des décisions ; quand nous pouvons le faire, nous le faisons, nous l'avons fait au niveau des services informatiques. Ce n'est pas toujours facile dans le concret, même s'il est souhaitable d'avancer dans ce sens-là, de la même manière que nous avançons –c'est une autre formule de mutualisation– sur les contrats que nous pouvons passer et sur lesquels nous associons toutes les communes. Il y aura certainement d'autres approches pour développer la mutualisation, mais je pense que l'avenir, pour les années qui viennent, en tout cas au moins à moyen terme, c'est davantage de transferts de compétences. Et puis, si vraiment le Gouvernement va jusqu'au bout de la volonté exprimée à l'Assemblée Nationale d'élire les Intercommunalités au suffrage universel, vous verrez que les transferts de compétences s'accéléreront beaucoup plus rapidement que ce que vous pensez. Mais c'est un autre débat. Si la mutualisation, c'est de ne pas remplacer une personne sur deux qui part à la retraite dans la Fonction Publique Territoriale, je ne sais pas si c'est très pertinent ; dans certains cas, cela peut se faire, mais je ne crois pas aux formules brutales. Je trouve que, sur les baisses de dotations, nous subissons déjà une formule

brutale. Il y a certainement encore des économies à réaliser dans nos charges de fonctionnement dans nos collectivités parce qu'il y a eu des périodes assez longues où nos collectivités avaient chaque année davantage de ressources, que ce soit par les dotations ou par les recettes. Ce temps est terminé, il va bien falloir s'adapter. Nous, je crois que nous l'avons fait parce que nous avons pris de l'avance sur la rigueur dans la gestion parce que le mot « rigueur » ne m'a jamais choqué, à condition qu'elle soit équitablement partagée.

Sur le fait de dire que l'on conteste la baisse des dotations de l'État, je l'entends, mais je crois qu'aujourd'hui tous les partis dits « de gouvernement » feraient à ce niveau-là des coupes dans nos budgets et dans nos dotations.

Vous avez parlé des concours de la Région. Moi, je ne lancerai pas ce soir de nouvelles polémiques à ce niveau-là, chacun a pu largement s'exprimer et aura l'occasion de s'exprimer longuement d'ici la fin de l'année.

Vous avez parlé du Schéma sur le Programme Auvergne 2030. Je ne l'ai pas voté. Même si cela ne s'est pas tellement vu, je ne l'ai pas voté pour des raisons que j'ai eu l'occasion d'exprimer aussi ailleurs. Je crois que nous sommes dans le budget de la Communauté d'Agglomération ; il faut d'abord commencer par appliquer le principe : « aide-toi, le ciel t'aidera », c'est-à-dire qu'il faut d'abord que, nous, nous ayons un budget qui se tienne, des propositions qui permettent la réalisation de notre programme. C'est ce que nous faisons. Alors il y a des choses qui peuvent être améliorées, j'en suis tout à fait conscient. Vous nous parlez de prospection d'entreprises. Que peut-on faire de plus lourd que ce que nous faisons ? Nous avons dégagé, pour une agglomération comme la nôtre, une bonne capacité d'autofinancement. Sur le Budget Principal, quand nous dégageons 4 M€, voire 4,5 M€ ou 3,8 M€, vous savez, les marges de manœuvre sont relativement faibles. Je pense que des sujets comme la prospection d'entreprises, cela nécessite la collaboration de toutes les collectivités, et au moins des trois niveaux de collectivité, malgré les questions de spécialisation de compétences. Je pense que, s'il y a des démarches à faire, c'est bien dans ce sens-là d'essayer de se fixer des objectifs au moins complémentaires avec les autres collectivités. Je pense que le temps de la rigueur imposée nous obligera de plus en plus à aller dans ce sens-là, et ce sera une bonne chose.

Voilà en tout cas ce que je peux dire par rapport aux deux observations qui m'apparaissent toucher directement notre collectivité, c'est-à-dire la mutualisation et la prospection d'entreprises. Quand nous pouvons intervenir, nous intervenons, et parfois lourdement. Quand nous nous sommes occupés du dossier ABEIL, nous n'avons pas molli ; il y a eu une décision unanime, vous l'avez votée et cela a été voté de manière unanime ; je pense que nous avons bien fait. J'avais dit à l'époque que c'était un fusil à un coup. Considérons que nous avons rechargé le chargeur et que nous avons une nouvelle balle, mais je ne souhaite pas que nous soyons obligés de recommencer pour une autre entreprise. Ceci étant, nous avons démontré que nous avons la capacité d'intervenir vite et de sauver une entreprise. Toutes les entreprises, vous le savez, ne peuvent pas être sauvées quand elles sont en perdition, parce qu'il y en a qui sont en perdition du fait de la crise et il y en a d'autres qui sont en perdition du fait de la gestion. Parfois, la crise aggrave la situation, mais toutes les carences d'entreprises ne sont pas forcément de la faute de la crise. En tout cas, quand nous le pouvons, nous intervenons et nous savons le faire rapidement. Voilà ce que je peux dire pour vous répondre.

Je voudrais maintenant m'adresser à M. CALMETTE. Là aussi, je ne relancerai pas le débat. J'espère que les fonds Leader arriveront. Pour l'instant, c'est bien parti, nous pouvons l'espérer. Sinon, je ne ferai pas un couplet sur la complexité de toutes ces formules. Il suffit – et nos services le savent – de voir l'énergie qu'il faut déployer pour remplir les fiches et entrer dans les bonnes cases. Cela, ce n'est plus raisonnable. Quels que soient les exécutifs au pouvoir, qu'ils soient de droite, de gauche, du milieu ou de n'importe quel côté, il va bien

falloir revenir à la simplification, à moins que la complexification soit faite pour que l'on dépense moins... Parfois, on peut se demander si ce n'est pas l'objectif poursuivi. Mais nos territoires ont besoin –je l'ai dit plusieurs fois– de liberté et de facilité, et pas de tutelle systématique d'une collectivité sur une autre. Il faudra aussi rappeler à d'aucuns ce qui est inscrit dans la Constitution et dans son article 72. La tutelle d'une collectivité sur une autre est prohibée par la Constitution de la République. Peut-être qu'il faut l'encadrer, mais enfin je ne vais pas en rajouter une couche.

Voilà ce que je peux répondre.

Vous avez évoqué les budgets suivants. Il est sûr que les baisses de dotations vont continuer. Nous essayons d'anticiper au maximum les conséquences de ces baisses. Pourquoi poussons-nous au développement des IFRER, c'est-à-dire des taxes sur les sources d'énergie comme le photovoltaïque ? C'est parce que ce n'est pas neutre sur un budget de récupérer 200 000 € de plus. Je crois que c'est aussi du travail pour un certain nombre d'entreprises. Le FPIC, c'est quand même une amélioration ; quand nous perdons 600 000 € d'un côté, nous en récupérons différemment 300 000 de l'autre. Mais nous allons être encore obligés de réaliser des efforts et puis d'essayer de trouver des ressources nouvelles.

Je répondrai rapidement à M. MANHES qui nous dit : « il faut baisser les taux ». Nous avons projeté l'évolution de la Taxe Professionnelle de 1998 à 2008. Je n'en referai pas une couche, mais à partir du jour où nous avons pris les responsabilités ici, nous n'avons jamais augmenté les taux. Monsieur MANHES, je n'ai jamais vu une chambre consulaire -dans les deux qui sont concernées en tout cas- m'écrire pour me dire : « c'est bien de ne pas avoir augmenté la fiscalité » à une époque où tout le monde l'augmentait. Jamais. Nous avons fait l'effort pendant ces 13 années de ne jamais augmenter les taux sur la fiscalité économique ; cela n'a jamais justifié une quelconque même pas félicitation, mais au moins le constat, alors que toutes les autres collectivités les avaient remontés de manière significative, Région et Département. Vous me direz que nous ne gouvernons pas pour avoir des félicitations... heureusement. Mais je crois que, là aussi, ce n'est pas raisonnable de dire : « on va baisser les taux ». Nous ne les baisserons pas, et nous ne les augmenterons pas autant que nous le pourrions. Je pense que c'est la formule de sagesse.

Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur MANHES, vous pouvez intervenir.

M. MANHES.- Je suis là en tant qu'Élu de la Ville d'Aurillac et pas en tant qu'Élu consulaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais, Monsieur MANHES, vous me dites cela à chaque fois. Je vous dis simplement la réalité. Ce n'est pas à vous que cela s'adresse, c'est aux chambres consulaires, et je suis bien obligé de le dire parce qu'il y a peu de collectivités –il n'y en a pratiquement pas– qui n'ont pas augmenté la fiscalité économique pendant 13 ans. Alors vous me dites : « il faut baisser les taux ». Soyons tous raisonnables. Ne pas les avoir augmentés pendant une aussi longue période, je pense que c'était la meilleure mesure que nous puissions faire. Je vous rappelle, parce que c'est aussi une réalité, qu'en ce qui concerne la Taxe Professionnelle, nous avons un taux inférieur à la moyenne nationale. Nous avons donc fait avec. Nous nous sommes aussi, du point de vue du fonctionnement des services et des charges de personnel, serré la vis pendant de longues années, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir cette stabilité financière qui nous permet de continuer à investir. Moi, je ne demande pas que l'on applaudisse des deux mains, mais simplement qu'on nous rende justice par rapport à la gestion financière que nous avons pu mener sagement.

S'il n'y a pas d'autres observations, je vais mettre le Budget Principal au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 8 voix (Mmes BRUGERON, GREIVELDINGER, LACHAIZE, MM. DAIX, FRECHOU, MANHES, MOINS et RODIER)

La délibération n° 2015/26 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Avant d'attaquer les budgets annexes, nous allons demander à M. DALL'AGNOL de vous remonter le moral pour vous montrer qu'il y a de la connectivité et de l'innovation, et que nous pourrions, je l'espère, compter sur les financements d'autres collectivités pour nous aider à réaliser ces programmes très innovants. Ce sera un petit intermède, avant que nous n'abordions les budgets annexes.

PRÉSENTATION DU PROJET TOURISTIQUE SUR LE ROCHER DE CARLAT

(Présentation de documents sur écran)

M. DALL'AGNOL.- Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voulais essayer de vous parler un peu de ce projet. Je vais laisser le temps à Yann de brancher les appareils. Je vais vous raconter une histoire tout simplement. Une histoire, cela commence toujours par « il était une fois ». Eh bien, il était une fois, il y a deux ans, le Président de l'Agglomération, que vous connaissez, me dit : « Il serait intéressant de monter un projet touristique sur Carlat ». A Carlat, il existe un rocher, on le voit bien sur cette projection. Ce rocher a eu une vie à une certaine époque. Voilà ce qu'il y avait sur ce rocher à son apogée, c'est-à-dire vers 1389. C'est une construction énorme ; c'est pratiquement un petit Carcassonne. Cela représente à peu près 340 mètres de long sur une quarantaine de mètres de large. Cette construction a été rasée en 1603 sur ordre d'Henri IV. Voilà pour les choses telles qu'elles se sont passées. Déjà, la première question que l'on pourrait se poser, c'est : à qui appartient ce rocher ? Alors ce rocher, en 1911, la Société de Haute Auvergne l'a racheté pour le proposer au Prince de Monaco, et en 1914, le rocher devient monégasque. Voilà pour ce qui est de l'appartenance de ce rocher.

Le projet peut se définir ainsi : Comment serait Carlat aujourd'hui si on avait conservé ces bâtiments ? Voilà comment serait Carlat aujourd'hui. Alors vous imaginez notre Président qui me dit : « ce serait bien, il faudrait que tu me reconstruises cela en lumière ». Bon... Il est vrai que c'est une bonne idée. Seulement, la technologie, aujourd'hui, elle ne suit pas. La seule façon d'avoir des lumières qui ont des distances programmées à l'avance, c'est par le biais des rayons laser, c'est l'holographie effectivement. Mais nous ne sommes pas capables aujourd'hui, sur une longueur de 300 et quelques mètres, de faire de l'holographie, et en plus, elle est pratiquement monochrome. Nous ne sommes donc pas sur ce style de représentation.

Alors nous partons sur une autre idée qui est la « réalité augmentée ». La réalité augmentée, il faut que je vous dise ce que c'est parce que beaucoup de monde en parle. Le réel, vous savez ce que c'est. Le virtuel pur, ce sont les jeux vidéos et on est dans un ensemble complètement récréé, au niveau de l'aspect extérieur, etc. Par contre, le mélange des deux, c'est ce que l'on appelle la réalité augmentée. C'est-à-dire que l'on prend le réel tel qu'il est, et, à un endroit bien déterminé, on va rajouter quelque chose qui est virtuel en le positionnant à un endroit bien précis. Voilà ce qu'est la réalité augmentée et où nous en sommes aujourd'hui.

Le projet est assez séduisant parce que le rocher existe, les maisons qui sont situées en contrebas existent. Il ne nous manque que la partie du haut... Si nous pouvions la reconstruire comme cela, ce ne serait pas si mal que cela. En plus, au niveau des jeux vidéos, on peut y rentrer dedans et circuler. C'est la même chose qu'il faudrait arriver à faire. Le projet est donc intéressant, mais encore faut-il trouver le partenaire parce que, pour réaliser quelque chose de ce style, les personnes spécialisées ne courent pas les rues. Pour

trouver le partenaire, il faut donc avoir un peu de chance, et nous en avons eu. Dans notre carnet d'adresses, il y a l'ISIMA située à Clermont, dont le directeur est M. Vincent BARRA, avec qui, un jour, nous avons échangé là-dessus. L'ISIMA, c'est l'Institut Supérieur d'Informatique et de Modélisation Appliquée. Il y a les deux mots : informatique et modélisation. Il est passionné par le projet. Cette école d'ingénieurs forme jusqu'à du bac + 8. Il y a toute une pépinière d'entreprises start-up qui sont attachées à cette école, qui utilisent les laboratoires de recherche. Il nous met donc en contact avec une petite société REOVIZ, dont le patron, M. Sébastien GOUDE, est tout de suite passionné par notre idée et dit : « d'accord, nous travaillons ensemble, nous allons essayer de monter quelque chose ». Voilà le début de ce projet.

Le challenge, c'est la liberté de mouvement parce que vous avez, partout, dans les projets qui existent des bornes fixes où l'on fait ce genre de chose. Mais, là, ce que nous voulons, c'est que l'on se promène dans cette forteresse en étant totalement libre, en ayant à la main une tablette et que l'on puisse circuler comme si tout existait. Là, cela devient relativement compliqué, cela devient un véritable sujet de recherche, et c'est là que nous avons fait porter tout l'effort.

Printemps 2014, venue du Prince de Monaco à Carlat, grâce à Mme le Maire qui se débrouille pour que nous puissions avoir un entretien avec lui de telle manière que nous lui présentions les grandes lignes de ce projet. Sa réponse est favorable dans la mesure où nous ne touchons pas à la naturalité du site. Ce qui nous va puisque, finalement, le projet est entièrement virtuel là-dessus. Nous pouvons donc effectivement continuer dans ce sens.

Nous décidons de présenter ce projet au Bureau de la CABA. Et puis, il faut bien payer un petit peu cette société REOVIZ pour qu'elle avance dans le projet. Comme dans un jeu de cartes, nous allons payer un peu pour voir. D'où un tout petit budget qui est voté par le Bureau pour créer virtuellement une tour, mais une tour qui correspond à une réalité sur cette forteresse ; c'est celle qui apparaît sur la gauche de l'écran. Voilà comment les choses se sont enclenchées. Nous sommes donc partis sur cette idée.

Le Conseil Municipal de Carlat se prononce favorablement à l'étude d'un tel projet. Nous ne nous sommes pas rencontrés qu'une fois. Il met des conditions : la convivialité de ce projet, c'est-à-dire garder un caractère humain sous la forme de guides, et penser à des services complémentaires au projet lui-même, tels qu'une restauration ou une buvette.

Automne 2014 : premier rendu sur site pour la société REO-VIZ. Alors, là, les ressentis sont très différents. Il y a ceux qui ne connaissent rien aux systèmes informatiques et aux réalités augmentées ; ils sont bluffés de voir cela. Il y a ceux qui s'attendaient à quelque chose de miraculeux et qui disent : « bon, ce n'est pas terrible ». Et puis, il y a ceux qui ont vu, derrière, que nous étions capables d'y arriver. Alors ce n'était pas probant, mais la difficulté était franchie. Donc, partant de là, nous savons que nous allons pouvoir aller au bout de ce projet.

En réalité augmentée, au niveau de la recherche fondamentale aujourd'hui, on ne sait pas forcément déconstruire ; on sait construire, mais on ne sait pas déconstruire. C'est-à-dire que supprimer un élément dans un environnement, on ne sait pas le faire aujourd'hui. Là, nous avons eu de la chance parce que, tout simplement, sur ce rocher il n'y a rien et nous allons construire dessus. Cela marche donc très, très bien pour cette application.

Nous décidons de mettre en place un groupe de travail. Ce groupe de travail, il a intérêt à être étoffé. Il est composé par le Conseil Municipal de Carlat avec des membres permanents qui travaillent à toutes les réunions (ils sont 5), des archéologues, des historiens, les membres de la Société des Lettres de la Haute Auvergne qui ont été propriétaires du rocher

à une époque, l'Office de Tourisme de la CABA, des informaticiens dont la société REOVIZ, et puis les services « Bâtiments », « Communication », « Informatique » de la Communauté d'Agglomération et bien sûr le groupe Tourisme aussi de la CABA. Là, nous sommes sur une équipe solide qui va travailler sur ce projet, qui va passer du temps pour essayer de faire émerger ce projet.

Nous regardons qu'est-ce qu'il existe autour, sur le territoire français. Il existe Jumièges, il existe Imayana à Bordeaux, il existe Cluny, il existe Laval. Voilà pour les gros sites. Vous avez aussi sur Cherbourg quelque chose, mais de beaucoup plus modeste. Nous nous rendons compte que tous ces sites travaillent à partir de postes fixes. Celui qui est le plus avancé, c'est Bordeaux avec le projet Imayana. Nous décidons donc d'affréter un car et de partir à Bordeaux, et donc un matin, avec toute l'équipe, nous sommes partis à Bordeaux rencontrer l'auteur du projet et le gestionnaire du projet, à savoir l'Office de Tourisme de Bordeaux. Cela nous a permis de savoir comment il fallait s'y prendre, quelles étaient les erreurs à ne pas commettre, s'il valait mieux, pour un appel à projets, démarrer avec un scénariste ou avec un architecte, etc. C'était important parce que, sur un projet aussi complexe, nous ne savions pas trop par où il fallait démarrer.

Le retour de ce voyage à Bordeaux qui nous a apporté beaucoup, c'était un car de pipelettes... Avec quatre heures de route, les projets, à l'arrivée, étaient pratiquement écrits, tout le monde s'en est mêlé, sauf ceux qui ne pouvaient pas se retourner dans le car pour des questions de santé, mais ils avaient l'oreille bien tendue...

Alors quel est ce projet ? Parce que je vous en parle depuis un moment, et il faudrait peut-être que nous l'abordions précisément. S'agissant de ce projet, vous avez le rocher de Carlat, vous avez Carlat. Eh bien, à l'arrivée, par rapport à la route, nous vous proposons un bâtiment d'accueil dont nous ne pourrions pas nous dispenser (qui est en rouge sur la photographie), des parkings dont le dimensionnement serait fonction de la qualité que nous souhaitons avoir pour les personnes que nous souhaitons accueillir. Par exemple, aux Gorges de la Jordanne, le parking est limité ; quand tout est plein, nous considérons que c'est la bonne jauge pour garder une certaine fluidité sur le parcours. Ici, c'est à peu près la même chose. Il faudra donc calibrer ce parking en fonction de ce critère.

Et puis, vous avez un circuit qui démarre depuis le bâtiment d'accueil, qui passe dans le village, qui monte par des sentiers qui existent, et nous allons accéder au rocher par ici. Ici, il y a une pente assez douce qui va nous permettre d'accéder sur la surface plane. Sur cette surface, nous aurons un circuit qui reste à définir, et nous descendrons par un escalier très encaissé entre deux parois, qui nous permettra de revenir au bâtiment d'accueil.

Il faut remarquer ici que vous avez des points qui sont indiqués, qui sont des points de visite. C'est-à-dire que nous n'allons pas nous priver de ce que les autres ont fait ; nous allons donner la possibilité à ceux qui ne sont pas habitués à ces techniques d'information et de communication de visionner les images, comme dans les sites qui existent actuellement. Nous allons donc vous donner toutes les possibilités.

Nous allons travailler un peu plus sur le bâtiment. Ce bâtiment, comment va-t-il être conçu ? Vous n'allez pas voir la forme du bâtiment. Nous en sommes à un concept. Ensuite, un architecte va y travailler et nous proposer quelque chose. Vous avez un bâtiment d'accueil et un parcours extérieur. L'entrée et la sortie se feront systématiquement par le bâtiment d'accueil parce que nous voulons que les gens payent leur entrée, louent une tablette ; et puis, à la sortie, nous voulons qu'ils nous les rendent aussi. Ils partent donc accompagnés d'un guide, ils font le parcours extérieur et ils reviennent.

Dans le bâtiment d'accueil, il y aura trois salles.

Il y aura un hall d'accueil et une salle d'attente. Comme lorsque vous allez visiter un musée ou un château, les gens se regroupent ici et attendent. Nous, nous commencerons le circuit par une salle de projection parce que la maquette que vous avez vue sur la deuxième diapositive existe, elle est à Carlat ; elle n'est pas colorisée, elle est grise, nous

l'améliorerons. Et les visiteurs reviendront ici en passant par un espace muséographique. Dans le hall d'accueil et la salle d'attente, il y aura une boutique et un bloc sanitaire.

Cette boutique va avoir deux parties :

- une réserve puisque nous allons essayer de vendre quelques objets
- et une salle de repos des guides puisque nous avons dit qu'il y avait des guides et il faudra bien les loger quelque part.

Nous comptons faire de la vente de billets, de la vente de souvenirs, du prêt de tablettes. Et puis, nous aurons une buvette ou mieux si la Mairie de Carlat le souhaite.

Ici, les gens vont donc prendre leur billet et vont attendre un groupe. Dès qu'un groupe constitué de 15 à 20 personnes est prêt, un guide va les conduire et ils vont rentrer dans la salle de projection. Au niveau de cette salle de projection, c'est la première prise de contact avec le guide. On peut rêver, on peut penser que le guide est habillé à l'époque 1600.

Il y aura une vidéo-projection pour voir certaines choses et expliquer comment fonctionnent les tablettes. Et puis, il y aura la maquette. S'agissant de la maquette, on peut aussi rêver. Vu le terrain, nous pouvons très bien imaginer que les gens rentrent dans une salle, que le plancher est un plancher en verre, qu'à un moment donné cela s'éclaire et qu'en dessous il y ait la maquette. Nous verrons quels sont les moyens que nous aurons et les subventions que nous pourrions obtenir sur ce type de projet.

Pour ce qui est du parcours extérieur, il y aura une visite guidée du site à l'aide de notre accompagnateur et la découverte de la réalité augmentée. Je vous mets à l'aise tout de suite, je ne vais pas vous faire toute cette présentation sans vous montrer la réalité augmentée ; je vais le faire après.

Ici, nous avons les postes fixes. Ce sont les points que je vous avais montrés à certains endroits. C'est-à-dire que nous allons donner à ceux qui ne sont pas habitués au maniement des tablettes la possibilité d'en profiter tout de même, à l'aide de plots. Vous imaginez les longues vues sur un site touristique. Ces longues vues sont montées sur un pied à partir duquel on peut régler la hauteur, régler l'orientation à droite ou à gauche. Ce sera un peu cela à une échelle réduite ; et puis, ce ne sera pas sur un pied d'appareil photo. Voilà quel est le principe. Les tablettes seront au fond.

Mme DELPUECH.- Il n'y a pas un système de pièces ?

M. DALL'AGNOL.- Non. Nous les ferons payer avant, nous serons plus tranquilles...

Là, au fond, vous aurez une grande tablette et vous l'inclinerez. Vous pourrez aller chercher une position où vous voudrez, vers le haut, à droite et à gauche. Cela, ce sont les postes fixes.

Les tablettes, ce sont tout simplement des tablettes classiques avec un paravent un peu anti-reflets.

Et puis, ne l'oubliez pas, il y aura aussi des gens qui auront dans leur poche leur Ipad/Iphone qui pourront avoir un programme téléchargé, à durée limitée, qui leur permettra de faire leur promenade à l'aide de leur propre appareil.

Ce qu'ils vont découvrir, c'est qu'il y a une artère qui va guider le circuit, mais ils pourront aller dans des recherches de plus en plus poussées. Celui qui voudra des informations sur l'archéologie par exemple, nous aurons le programme qui sera capable d'y aller. Si un visiteur veut avoir des renseignements sur les coutumes de l'époque, nous avons une structure informatique que nous pourrions pousser aussi loin. Le quidam qui voudra avoir une vision de vulgarisation l'aura, mais celui qui voudra aller très loin dans la définition pourra y aller puisque les moyens informatiques nous le permettent.

Au niveau du retour, les visiteurs passeront par un espace muséographique dans lequel ils trouveront les objets, les vieux documents et les explications du guide. A partir de là, ils déposeront leur tablette et nous espérons qu'ils achèteront quelque chose et qu'ils consommeront.

Voilà pour la première partie là-dessus.

Partant de là, maintenant que nous avons vu le bâtiment, voyons ce que cela donne au niveau de la première réalisation. C'est du 3 D qui a été fait, ce n'est pas de la réalité augmentée, c'est du 3 D. Cela a été fait par l'équipe de REOVIZ, mais il faut savoir que ce n'est pas une photographie ; c'est-à-dire que tout existe dans le volume ; vous pouvez le regarder d'où vous voulez, mais c'est du 3 D. C'est quelque chose de classique.

Ce qui est un peu moins classique, c'est ce que cela va donner en réalité augmentée. Vous avez la tour en question avec les créneaux ; par contre, le paysage derrière est un paysage réel. Mais imaginez que vous pourrez vous déplacer partout, à l'intérieur comme à l'extérieur et que le paysage va suivre ; c'est-à-dire que le paysage, c'est le paysage réel, capté par votre tablette.

Et puis, avant d'aller plus loin, il faut essayer de tenir nos touristes quand ils sont là. Pour les tenir, l'idée est toujours la même : si nous sommes capables de fournir une prestation de 2 heures ou 2 heures et demie, nous avons gagné pratiquement un repas parce que les touristes mangent sur place. Si nous pouvons enchaîner deux spectacles, nous allons gagner une nuit et deux repas. Et puis, nous pouvons aussi les attirer autrement, avec un spectacle du genre son et lumière comme au Puech des Ouilhes. Eh bien, alors là, pourquoi ne ferions-nous pas un spectacle de nuit ? Si nous faisons un spectacle de nuit, même s'il est gratuit, de toute façon, il faudra bien que les touristes aillent se loger quelque part. Nous pouvons donc aller jusqu'à des choses dans ce style.

Cela, c'était pour la présentation globale.

Maintenant, nous allons essayer de vous montrer ce que cela donne en réalité augmentée. Il faut que je récupère quelques documents. Nous n'avons pas ici le rocher de Carlat. Eh bien, nous allons tricher un petit peu. Je vais m'installer ici au bout. Yann a fait une projection, vous voyez ce que donne le 3D là-dessus. Comme nous n'avons pas maintenant ici de quoi fabriquer le bâtiment, ce que je vous propose, c'est de vous mettre ici la tour, à une échelle réduite, mais de la mettre au milieu de vous. J'espère que cela va marcher. Le signal arrive. Voilà ce que vous avez. Je vais aller repérer une fausse pierre, c'est tout simplement ce dessin. Je vais aller le chercher. Je vais ici et regardez : hop ! la tour apparaît. Vous l'avez vue. Je vais reculer tout doucement. Là, on voit bien la tour. Je vais demander à ceux qui sont à côté de ne pas bouger parce que la logique ici c'est que l'appareil enregistre la position de cette tour par rapport à l'environnement. Voilà, vous avez bien la tour qui est ici. Je peux orienter le dispositif mais il faut que l'appareil arrive à prendre des repères extérieurs. Je peux aller où je veux. Vous voyez que c'est quand même assez impressionnant d'avoir une image en 3D comme cela.

Je reviens en arrière. Plus l'appareil enregistre de points, plus c'est facile. Je vais me baisser, vous allez voir ce qui se passe. Je ne vous l'ai pas mis avec une échelle réelle. Pour le plaisir, avec Yann BONNEFOY, cet après-midi, nous sommes allés installer cette tour en plein centre de la place en bas, et elle est énorme.

Je peux changer la position. Il suffit de laisser l'appareil enregistrer tout ce que vous voulez. Là, il y a une fenêtre. On peut essayer d'aller à l'intérieur et de rentrer au niveau de la fenêtre ; on peut voir le mur intérieur. Je vais essayer de le grossir un petit peu. Je vais mettre une tour un peu plus grande pour vous montrer que nous allons à l'intérieur de cette tour. Pour cela, je change les paramètres.

J'entends une remarque. Par rapport à du 3D virtuel, vous ne pouvez pas le faire si vous n'êtes pas sur site. Sinon, ce serait trop simple. Là, il faut aller sur site.

Je vais aller dans la tour, je ne passe pas par la fenêtre, j'aurais pu le faire. Regardez la porte, je vais me rapprocher de la porte qui est là et je vais voir ce qu'il y a en face. Je peux même avancer. Vous voyez la différence entre de la réalité augmentée et quelque chose qui est du 3D pur. Voilà ce que vous pouvez découvrir.

Nous allons voir maintenant autre chose. Je vais arrêter la réalité augmentée. Je vous ai dit que nous allons travailler de nuit. Nous allons faire un feu d'artifice. Quand vous partirez trop tard, vous ne verrez pas le feu d'artifice, il faudra arriver à l'heure. Nous allons voir ce que cela donne. Nous allons éteindre. Là, c'est une image fixe. Maintenant, je vais passer dans un autre mode ; je suis sur la route et qu'est-ce que je vois ? Eh bien, regardez, ici je suis sur la route et je cherche l'endroit où il y a le feu d'artifice. Il est ici. On peut chercher le village, on va se retrouver sur une autre position et à l'endroit où vous êtes vous le verrez. Vous avez compris le principe.

Je vais maintenant brancher cette tablette. Je me mets sur la route. Si vous voulez voir quelque chose que vous ne pourrez pas voir normalement, il faudra se mettre au pied de la tour. Voilà ce que vous pouvez voir.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

J'ai trois remerciements à dire :

- merci à Jacques pour la confiance qu'il m'a accordée,
- merci à toute l'équipe qui travaille avec moi,
- merci à vous tous.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la réalité d'un travail considérable qui a été réalisé par Xavier en total partenariat avec le Conseil Municipal de Carlat, et j'en remercie l'équipe municipale de Carlat. Mais le travail qui a été accompli est vraiment tout à fait exemplaire parce qu'au jour d'aujourd'hui –ensuite, les choses pourront évoluer– notre équipe est en avance sur ce qui se fait ailleurs. Par rapport aux leçons sur les nouvelles technologies, la connectivité et autre chose, nous avons pu démontrer que nous avons la capacité d'être innovants avec un beau produit, et il n'était pas évident de trouver quelque chose sur la base d'un rocher sur lequel les constructions ont été complètement rasées. Nous vous proposerons dans un prochain Conseil, et nous en reparlerons au Bureau, de poursuivre le travail qui a été accompli parce que, jusqu'ici, les dépenses se sont élevées simplement à quelques milliers d'euros, précisément à 4 200 €, pour réaliser tout ce travail avec des gens et une équipe passionnés. Encore une fois, je voulais tous les remercier. Je suis convaincu que nous allons arriver à un beau et bon résultat. Je pensais que nous pouvions avoir un produit intéressant avec des lasers afin d'avoir une vision de loin. Là, nous avons un projet différent, mais qui, j'en suis sûr, va permettre à la fois de respecter le site et en même temps d'apporter de l'animation et du développement touristique.

Madame le Maire, vous avez la parole.

Mme COURCHINOX.- Effectivement, ce projet va permettre, une fois qu'il sera réalisé, de développer le tourisme au niveau du bourg. Je voudrais d'abord commencer par remercier la Communauté d'Agglomération, notamment M. le Président, le Vice-Président en charge du Tourisme et le groupe de travail dont font partie 5 conseillers municipaux. Je voudrais également ne pas oublier le service Tourisme de la CABA qui travaille sur ce projet.

Il est vrai qu'actuellement, notamment depuis la venue du Prince le 15 mai dernier, nous assistons à de nombreuses visites sur ce rocher. Actuellement, nous avons ce rocher qui est bien balayé par les vents, et les visites sont bien sûr libres et gratuites. Le seul problème, c'est que, pour quelqu'un qui s'intéresse à l'histoire ou à la géographie de la région, il n'y a absolument aucune indication. Je trouve que c'est fort dommage parce que les touristes doivent repartir un petit peu déçus. C'est pour cela que je pense qu'il est indispensable de mettre en place une telle structure où effectivement, avec le concours de la Société des Lettres et Arts de Haute Auvergne, ils pourront avoir des précisions historiques extrêmement importantes et intéressantes.

En bas –quand je dis « en bas », je me positionne par rapport au rocher–, au bord de la route, il y aura le bâtiment qui est envisagé. Ce bâtiment sera situé au bord de la route départementale 990 qui relie Arpajon-sur-Cère jusqu'à Pierrefort. Il pourra abriter un certain nombre de choses. Nous avons parlé tout à l'heure de la buvette qu'il pourrait y avoir dans ce bâtiment, mais je pense qu'il est indispensable que ce projet soit complété par un point restauration. Alors évidemment, il n'est pas nécessaire que ce soit un très grand restaurant, mais il faut que les personnes qui seront présentes puissent venir se restaurer parce que les bâtiments qui étaient sur ce rocher ont effectivement été totalement rasés au début du XVIIème siècle sur ordre d'Henri IV et il ne reste rien sur le rocher, à part quelques petits vestiges que l'on peut apercevoir, c'est tout. Il est vrai que ce projet va permettre un petit peu de dynamiser le bourg au niveau touristique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame le Maire.

Après cette présentation, je vous propose de poursuivre l'examen des budgets annexes en revenant à la réalité sans trop l'augmenter...

DÉLIBÉRATION N° 2015/27 : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai oublié de faire voter les taux. Alors je vous propose de voter les taux que j'avais oublié de faire voter.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 6 voix (Mmes BRUGERON, GREIVELDINGER, LACHAIZE, MM. DAIX, MANHES et MOINS).

La délibération n° 2015/27 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Monsieur BRUNEAU, vous pouvez présenter les Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

DÉLIBÉRATION N° 2015/28 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BP 2015

Rapporteur : M. BRUNEAU

(Présentation de documents sur écran)

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. C'est un exercice difficile de présenter ces budgets annexes après ce moment de rêve.

Je vous rappelle que le Budget de l'Eau, comme le Budget de l'Assainissement doit s'équilibrer en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes. Il n'y a pas de subvention du Budget Principal.

Comme l'a fait remarquer le Président précédemment, il y a eu en quelque sorte un jeu d'écritures. Depuis 2014, toutes les redevances que la CABA fait rentrer, pour ensuite les reverser à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, sont imputées sur le Budget de l'Eau. C'est ce que l'on voit sur 2014 ; c'était une somme de 1,28 M€. Pour 2015, c'est un montant de 1,35 M€.

Sur les propositions de budget 2015, les frais de personnel et les charges courantes de fonctionnement stagnent. Je dis cela spécialement pour M. MOINS. Il n'y a pas d'augmentation sur ces charges et même sur l'ensemble des charges réelles de fonctionnement du Budget de l'Eau.

Pour ce qui concerne les ventes d'eau et les abonnements compteur qui représentent un montant de 4 425 000 €, cela représente quand même 92,4 % des recettes réelles de fonctionnement, hors les redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne qui transitent par le budget.

Dans le fonctionnement, il y a une augmentation des frais financiers puisqu'il y a eu des nouveaux emprunts en 2014 qui font qu'il y a une augmentation sur les intérêts pour 2015. De même, pour le remboursement du capital, il y a une augmentation de 50 % sur 2015 par rapport à 2014.

Pour ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement, elles concernent :

- des études ;
- des travaux sur les sites existants, notamment des équipements de sécurité et des équipements en automates et télégestion, ainsi que des réhabilitations d'armoires électriques ;
- des acquisitions en matière de transport, des investissements en véhicules ;
- des travaux sur les réseaux et les ouvrages ;
- des travaux de génie civil sur des châteaux d'eau ;
- des chantiers de rénovation en lien avec le programme de voirie d'Aurillac comme tous les ans,
- la réhabilitation de la chambre à vannes de Roc Castanet ;
- le marché de suppression des branchements en plomb en sachant que nous continuons comme tous les ans un programme dans le cadre d'un marché à bons de commande ;
- des travaux sur les communes en lien avec un marché de réfection à bons de commande ;
- un investissement sur la phase 1 du raccordement de Lacapelle-Viescamp.

Au niveau de Roc Castanet, il y a des vannes imposantes à remplacer.

Pour compléter sur ce Budget de l'Eau, pour information, l'estimation de la capacité d'autofinancement 2014 est de 745 441 €.

Le capital de la dette au 31 décembre 2014 s'établit à 2 142 475 €.

Ce qui fait une capacité de désendettement de 2,87 ans pour le Budget de l'Eau. Cela veut dire que nous avons une marge de manœuvre ; elle est nécessaire puisque, comme je l'ai déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires, c'est un budget qui va appeler des investissements assez importants sur les années à venir, surtout suite aux conclusions du Schéma Directeur de l'Eau sur tout le territoire de la CABA.

Voilà ce que je pouvais dire sur le Budget de l'Eau.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce Budget de l'Eau ? On peut préciser que la consommation baisse. Cela a certains effets positifs, mais cela a un effet négatif sur les recettes. Pas de questions. Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/28 est adoptée à l'unanimité.

Nous poursuivons avec le Budget Assainissement.

DÉLIBÉRATION N° 2015/29 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BP 2015

Rapporteur : M. BRUNEAU

(Présentation de documents sur écran)

M. BRUNEAU.- S'agissant du Budget Assainissement, l'autofinancement est élevé sur 2014 puisqu'il est à hauteur de 1,2 M€, mais il est nécessaire à cette politique d'investissement qu'il faut poursuivre également sur le budget de l'assainissement. Il faut continuer un haut niveau d'investissement pour l'équipement.

Sur le budget de fonctionnement, il y a une légère augmentation des frais de personnel de + 4 %. Sinon, il y a une augmentation de 8,8 % sur les charges réelles de fonctionnement. Sur les recettes, 89,3 % des recettes sont fournies par les usagers, c'est-à-dire par la redevance d'assainissement, en sachant que l'on trouve dans les recettes de fonctionnement et également dans les dépenses, 500 000 € qui sont en provenance de l'Agence de l'Eau et qui concernent les rénovations des systèmes d'assainissement non collectif ; c'est une somme qui est en augmentation de 200 000 € par rapport à 2014. En 2014, il y avait 300 000 € qui transitaient de l'Agence de l'Eau par le budget de la CABA pour les réhabilitations du SPANC et en 2015 ce seront 500 000 € qui transiteront par le budget de la CABA.

En investissement, il y a une augmentation du remboursement du capital des emprunts (+ 19 %).

Les dépenses d'investissement concernent :

- les études ;
- les travaux sur les sites existants, c'est-à-dire des clôtures et aménagements de sites, des aménagements de déversoirs d'orages sur la CABA, des aménagements à la STEP de Verrières, des reprises des armoires électriques et des automates pour la télégestion, comme pour l'eau ;
- des acquisitions en matériel de transport, vraisemblablement l'achat d'un hydrocureur ;
- des travaux sur les réseaux et ouvrages, en l'occurrence des travaux sur la ville d'Aurillac en liaison avec les programmes de voirie de la ville et des travaux sur les réseaux des communes ;
- l'opération de Mandailles et Lacapelle-Viescamp, c'est-à-dire une première phase de réhabilitation ou de construction d'une station d'épuration sur Mandailles et sur Lacapelle-Viescamp ;
- des compléments de travaux sur la Vallée de l'Authre ;
- et surtout, la poursuite des études et peut-être le commencement des investissements en travaux pour la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie.

Pour être complet, j'ajoute que la capacité de désendettement du Budget d'Assainissement est à 5,9 années. Elle est un peu plus élevée que celle pour le Budget de l'Eau, mais nous restons encore dans des choses acceptables.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ce budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Et puis, nous avons fait quand même des travaux considérables sur la Vallée de l'Authre. Il faut se rendre compte, depuis trois ans, de l'importance des travaux qui ont été réalisés et que nous poursuivons avec la rénovation de toutes les installations de Souleyrie aussi qui se profilent à l'horizon.

Y a-t-il des questions sur le Budget de l'Assainissement ? Il n'y en a point. Je mets donc ce budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/29 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. GRANIER pour la présentation du Budget des TDMA.

DÉLIBÉRATION N° 2015/30 : BUDGET ANNEXE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – BP 2015

DÉLIBÉRATION N° 2015/31 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES – VOTE DU TAUX POUR 2015

Rapporteur : M. GRANIER

(Présentation de documents sur écran)

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. Le Budget des TDMA est un budget relativement stable depuis deux ou trois ans. La seule difficulté que nous pouvons trouver sur le Budget des TDMA, c'est sa capacité d'autofinancement. Sur l'exercice 2014, nous avons une capacité de 360 000 €. L'idéal serait d'avoir une capacité de 500 000 € ; là, nous aurions un budget qui pourrait fonctionner correctement.

Aujourd'hui, sur l'exercice 2015, on peut observer qu'au niveau des frais de personnel, nous sommes relativement stables. Là aussi, la réorganisation des tournées du service va nous permettre de contenir une éventuelle augmentation des frais de personnel. La collecte, elle aussi, va être réorganisée sur la ville d'Aurillac et sur la ville d'Arpajon à partir de septembre 2015. Cela nous permettra là aussi de trouver des gains et des redéploiements de personnels. Il en est de même sur l'achat de bennes à ordures mono-compartmentées qui vont nous permettre là aussi de réorganiser mais également de simplifier la collecte et les méthodes et les usages à venir pour ce qui est de la ville d'Aurillac et de la ville d'Arpajon.

Après, vous avez les réalisations 2014. Nous avons la vidéo-protection au niveau des déchetteries.

Pour ce qui est de 2015, nous avons prévu les projets suivants :

- Au niveau des points d'apport volontaire, il y a un travail qui est en cours actuellement et qui se poursuit pour améliorer les informations et la qualité des points d'apport volontaire.
- La conteneurisation se poursuit avec la Ville d'Aurillac et la Ville d'Arpajon. Nous devrions aboutir à davantage de choses à mon avis en septembre.
- L'achat de fameuses bennes mono-compartmentées qui vont remplacer nos bennes bi-compartmentées qui tombaient en panne de façon récurrente et qui commençaient à plomber sérieusement le Budget du TDMA.
- Enfin, nous allons aboutir, je pense, en 2015, au travail sur les puces RFID que nous devons monter sur les bennes de collecte pour les professionnels ou les collectivités qui payent la redevance spéciale.

Le Budget des TDMA est quand même un budget de plus de 7 M€. Il faut quand même le rappeler, je n'étais pas trop rentré dans les chiffres mais je ne peux pas quand même le masquer, sachant qu'au niveau des recettes de fonctionnement, nous avons :

- 4 910 000 € en TEOM,
- 2 150 000 € pour les produits des services,
- 300 000 € en provenance des éco-organismes,
- un résultat de fonctionnement reporté de 200 000 €.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, nous avons :

- 2 120 000 € pour les charges courantes de fonctionnement ;
- 2 360 000 € pour les contrats d'exportation d'ordures ménagères et de traitement. Ce montant est contenu et devrait même baisser si nous continuons à travailler sur le tri.
- 2 270 000 € pour les frais de personnel ;
- 440 000 € pour les autres charges
- et un résultat d'exploitation à hauteur de 490 000 €.

Pour ce qui est de l'investissement, nous avons, au niveau des recettes :

- des fonds propres pour 320 000 €,
- des recettes autres pour 50 000 €,
- un emprunt de 1 530 000 €
- et un besoin de financement de 490 000 €.

En dépenses d'investissement, il est prévu :

- des dépenses d'équipement pour 1 260 000 €,
- un remboursement de la dette à hauteur de 1 050 000 €,
- le résultat reporté pour 70 000 €.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur GRANIER. Y a-t-il des questions sur ce Budget du TDMA ? J'ajoute, pour une information complète du Conseil Communautaire, que lors de la dernière réunion de l'ADEPA, nous avons proposé que, sur le Contrat Auvergne +, sur le volet « arrondissement », nous mettions un financement du Centre de pré-tri multifilière, c'est-à-dire la reconstruction de façon beaucoup plus moderne de la Déchetterie de l'Yser pour répondre aux exigences de ce que doit être une opération de pré-tri sur ce site. Nous avons donc demandé 300 000 € sur Auvergne + et 50 000 € sur la ligne « Intercommunalité », et nous essaierons d'aller le plus vite possible sur ce dossier-là.

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nous le maintenons inchangé à 8,99. Je vous rappelle que nous sommes au-dessous de la moyenne et que nous faisons le maximum pour rester au-dessous de la moyenne. Ce qui nous laisse un peu de marge par rapport à des projets ou à des modifications du processus sur lequel nous travaillons en collaboration avec le SMOCE.

S'il n'y a pas de questions, je mets ces délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n° 2015/30 et 2015/31 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vais demander à M. CALMETTE de nous parler du Budget du PLIE.

DÉLIBÉRATION N° 2015/32 : BUDGET ANNEXE DU PLAN LOCAL D'INSERTION POUR L'EMPLOI – BP 2015

Rapporteur : M. CALMETTE

(Présentation de documents sur écran)

M. CALMETTE.- Le Budget du PLIE, c'est un budget annexe en volume très petit par rapport aux autres budgets, qui se ressemble d'une année sur l'autre, même si les tableaux projetés montrent des différences significatives, mais qui sont plus dues à des ajustements liés au décalage du remboursement des fonds européens (FSE) qu'à une véritable variation. La variation indiquée du FSE est largement imputable à ce décalage du remboursement.

Par ailleurs, le Budget Principal contribue à hauteur de 100 000 € à l'équilibre de ce budget, le Conseil Général apportant une aide à hauteur de 65 000 €. Le tout pour mettre en œuvre des actions liées aux publics les plus en difficulté de notre territoire, les plus éloignés de l'emploi et essayer de leur permettre, notamment les séniors, les plus de 50 ans -puisqu'il y a des actions spécifiques pour eux- de se réinsérer dans le marché de l'emploi si c'est possible, en tout cas de trouver une activité en attendant de pouvoir profiter de leurs droits légitimes à la retraite.

Et puis, il y a l'incertitude qu'a évoquée le Président en début de propos sur notre capacité en tant que CABA à être reconnue comme un organisme intermédiaire, c'est-à-dire à ventiler ces crédits FSE. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, même si j'espère qu'une issue favorable pourra être trouvée, l'État français –puisqu'il s'agit de l'État et pas de la Région– étant sur la base d'une réduction du nombre d'organismes intermédiaires et estimant que, pour le Cantal, deux organismes c'est un peu trop, puisque le Conseil Général est aussi organisme intermédiaire pour le reste du département. Nous sommes en train de voir auprès des

instances d'État, régionales et nationales, si cette vision des choses peut être améliorée pour pouvoir continuer ces actions qui sont si utiles à plusieurs centaines de personnes de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, en fait, c'est la déclinaison de directives européennes donnant injonction au Gouvernement français de réduire le nombre d'organismes intermédiaires. Je crois qu'il est possible que nous arrivions à sauver le PLIE de la Communauté d'Agglomération. Ce sont les informations que, j'espère, nous pourrions communiquer d'ici la prochaine réunion de la Communauté d'Agglomération.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/32 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au Budget des Campings. Monsieur DALL'AGNOL, vous avez la parole.

DÉLIBÉRATION N°2015/33 : BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS – BP 2015

Rapporteur : M. DALL'AGNOL

(Présentation de documents sur écran)

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. Après reprise des résultats et sachant qu'il n'y a pas de restes à réaliser 2014, le Budget Primitif des Campings, en fonctionnement, s'équilibre à 312 000 € et en investissement à 402 000 €.

Je vous rappelle que ce budget est assujéti à la TVA, donc que les valeurs indiquées sont des valeurs hors taxes.

Dans le Budget Primitif 2015, il y a quelques points à remarquer :

- une subvention d'exploitation du Budget Principal à hauteur de 100 000 €, comme les années précédentes ;
- sur l'investissement, des subventions perçues à hauteur de 150 000 €, qui se répartissent à 100 000 € en fonds propres CABA, 25 000 € du Département et 25 000 € de la Région.
- deux points particuliers :
 - les mesures mises en place avec l'Office de Tourisme pour la commercialisation de la location des mobil-homes devraient avoir un impact positif sur les recettes ;
 - les évolutions envisagées dans la gestion du personnel et validées lors du dernier Bureau auront, dès cette année, un impact sur la baisse des charges.

Dans les projets, je citerai surtout le travail sur le Camping de l'Ombrade où notre objectif sera de créer une structure d'accueil basée sur du logement insolite –mais nous en parlerons une prochaine fois– Haute Qualité Environnementale, d'ouvrir à l'année cette structure, d'accueillir les camping-cars qui sont actuellement basés sur le Foirail et de mettre en place un réseau électrique intelligent. De cela, nous en reparlerons aussi.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le Budget des Campings.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Ce sont de futurs projets innovants, sur lesquels M. DALL'AGNOL a déjà beaucoup travaillé. Nous allons arriver, là, à baisser les charges de fonctionnement, ce qui sera une bonne chose. Sinon, il n'y a pas grand-chose à rajouter, si ce n'est que nous sommes en plein développement de ce secteur.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Je n'en vois pas. Je mets ce budget aux voix.
 Y a-t-il des votes contre ? Non.
 Y a-t-il des abstentions ? Non.
 La délibération n°2015/33 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur ROUME, vous pouvez nous présenter le Budget des Transports.

DÉLIBÉRATION N° 2015/34 : BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS – BP 2015

Rapporteur : M. ROUME

(Présentation de documents sur écran)

M. ROUME.- Le Budget des Transports, c'est un budget d'un peu plus de 5 M€, sachant que le poste le plus important des dépenses est le contrat de délégation de service public qui nous lie à la STABUS, pour lequel 4,2 M€ sont prévus en 2015 contre 4,1 M€ en 2014. Le reste se décomposant en impôts, taxes et intérêts sur la dette. Je vais quand même pointer deux choses : les 160 000 € de prorata de TVA et les 85 000 € de prise en charge de 75 % des transports scolaires effectués en régie communale.

Je dis cela parce qu'il va falloir que nous poursuivions un travail de réflexion et d'ajustement comptable pour pouvoir récupérer un peu plus de TVA. Cela nous donnerait du champ sur le Budget de Transports, mais c'est quelque chose d'assez compliqué à caler puisque nous devons intervenir à la fois sur la tarification sociale et sur les recettes scolaires primaires sans bouger ce qui a été décidé. Il conviendrait de faire des ajustements parce qu'il y a quand même 160 000 € de TVA qui se promènent là.

Au chapitre des recettes, les recettes les plus importantes concernent le Versement de Transport. Il devrait représenter un peu moins de 2,3 M€ pour l'année 2015. Il s'agit d'une recette primordiale que nous ne maîtrisons pas, si ce n'est le taux de 0,6 % de la masse salariale pour les entreprises de plus de 9 salariés. Il y a des réflexions pour peut-être faire évoluer ce taux parce que ce taux de 0,6 % est un plafond pour les intercommunalités de moins de 60 000 habitants. Si nous passons au-dessus de 60 000 habitants, nous pourrions le porter à 0,9 %. Nous n'en sommes pas là, mais des évolutions pourraient nous amener quelques recettes supplémentaires comme, par exemple, le classement de communes de la CABA en « communes touristiques » ; les Services sont en train d'y travailler. C'est une piste, mais c'est juste une piste pour souligner un problème récurrent depuis plusieurs années, à savoir que les dépenses progressent plus rapidement que les recettes. Nous avons un Versement de Transport qui stagne, vous pouvez le remarquer d'ailleurs sur le budget ; il y a une évolution négative parce qu'en 2014, nous avons reçu 13 mois de Versement de Transport, mais les ajustements font qu'en 2015 nous n'en aurons malheureusement que 12, mais c'est assez logique puisqu'une année fait 12 mois. Mais ce Versement de Transport stagne aussi en raison des salaires qui stagnent dans les entreprises, et c'est une évaluation que nous faisons pour le budget 2015 parce qu'il y a aussi des entreprises qui ferment et qui disparaissent, et cela pourrait avoir des incidences non négligeables sur les recettes que nous aurions ; espérons qu'un maximum d'entreprises tiennent le choc dans notre périmètre.

Un autre point à relever, ce sont les 960 000 € de recettes commerciales –c'est le troisième grande poste de recettes– qui sont inscrites au budget, sachant que les titres de transport, depuis le passage en SPL et la reprise en régie de la vente des billets, sont vendus directement à la STABUS, auprès de laquelle nous rachetons les titres de transport invendus, ce qui fait que ces 960 000 € devront être pondérés en fin d'année. Par exemple, en 2014, nous avons dû racheter pour 127 000 € de tickets non vendus à la STABUS ; ce qui a fait, si on le ramène aux recettes réelles, 875 000 € de tickets vendus. Il y a une légère baisse des recettes commerciales quant à la vente des titres de transport. Mais si ce budget est en

équilibre, c'est tout simplement grâce à la subvention du Budget Général de la CABA qui se monte à 900 000 € pour le Budget des Transports. C'est ce qui est inscrit au budget 2015. C'est une subvention d'équilibre qui est en constante augmentation depuis les années 2007 ou 2008 ; c'est environ 100 000 € de plus par an en moyenne, soit l'évolution naturelle du contrat qui nous lie à STABUS puisque c'est aussi 100 000 €, auxquels on peut rajouter ce que j'indiquais tout à l'heure, c'est-à-dire le Versement de Transport qui avait été versé sur 13 mois en 2014.

Juste un petit mot par rapport à cela. Nous ne pourrions pas nous permettre de laisser progresser cette subvention du Budget Général vers le Budget des Transports indéfiniment. Il y aura donc des mesures à prendre. S'il y a d'un côté la possibilité d'augmenter légèrement le Versement de Transport, nous pouvons aussi compter sur la restructuration du réseau que nous allons engager, restructuration que nous faisons avec l'association AGIR qui est une association nationale spécialisée dans les transports et qui doit nous permettre de restructurer ce réseau, à la fois pour améliorer le service dans certains endroits, mais peut-être à d'autres regarder des choses qui ne fonctionnent pas. Des bus qui circulent à vide, cela ne sert pas à grand-chose. Il peut y avoir aussi des changements et des ruptures de charge quant aux trajets à effectuer. Je dis cela parce que cela nous permettrait d'augmenter aussi la vitesse commerciale qui est en moyenne un peu plus basse que dans les autres villes comparables en France. En tout état de cause, cette restructuration devra se mener dans la plus grande concertation possible avec les communes et avec les usagers ; je pense que les portes doivent être grandes ouvertes. Ensuite, nous devons hiérarchiser les axes forts qui en sortiront et nous ne réaliserons que ce qu'il sera possible de financer. Je crois que c'est ainsi que nous pourrions ne pas laisser exploser cette subvention d'équilibre tous les ans, comme c'est le cas depuis trop d'années ; sinon, à la fin du mandat, nous arriverions facilement à 1,5 M€ ou à 1,6 M€ de subvention d'équilibre du Budget Général, et je crois que ce qui nous a été présenté tout à l'heure par le Président montre que ce ne sont pas des perspectives envisageables.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce budget.

Un petit mot sur les investissements. Il y en a peu. Nous provisionnons malgré tout 120 000 € en 2015 en prévision d'achat de nouveaux bus. Là aussi, tant que la restructuration du réseau n'est pas faite, nous ne connaissons pas la capacité des bus que nous allons acquérir, parce qu'il va peut-être falloir revoir leur capacité à la baisse. Le diagnostic qui nous a été fait par l'association AGIR nous montre que le taux de remplissage est loin des 100 % que nous pourrions penser dans des bus de cette capacité, et des bus de moindre taille pourraient peut-être nous permettre d'améliorer la vitesse commerciale sur le réseau.

Juste un mot pour terminer comme pour les autres budgets. La capacité de désendettement du Budget des Transports est de 3,18 années, pour un capital de la dette au 31 décembre 2014 à 1,7 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions sur le Budget des Transports ? C'est un budget qui nous pose problème parce que l'augmentation de la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal atteint ce qui me paraît être un maximum et qu'il faut absolument arriver à la diminuer dans les années qui viennent. Pas d'observations. Je mets donc le budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/34 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au Budget de l'Aéroport. Monsieur GRANIER, vous avez la parole.

DÉLIBÉRATION N° 2015/35 : BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT – BP 2015**Rapporteur : M. GRANIER**

(Présentation de documents sur écran)

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. Première des choses, dans le document que vous avez à votre disposition, s'agissant du résultat antérieur reporté pour ce qui est de la partie de l'exercice 2014, vous avez 184 k€. C'est une erreur, c'est 35 000 €. Vous pouvez déjà la rectifier sur tous vos documents.

En 2014, nous avons eu la chance de percevoir une Taxe Passagers de 417 000 €. Dans les prévisions 2015, nous n'avons pas reporté quelque chose d'identique, parce que cette taxe qui nous est reversée par la DGAC est fonction des investissements qui sont faits sur la plate-forme, que ce soit pour la sécurité avec le rayon X, que ce soit au niveau des clôtures, en clair de tout le travail que nous faisons avec les agents pour garder une plate-forme aux normes et qui corresponde au Ciel Européen. Vu que nous avons bien travaillé, nous avons des récompenses pécuniaires. Le nombre de passagers n'est pas non plus à négliger puisqu'il est en progression ; c'est très bien, il faut que cela se poursuive. Mais le calcul de cette redevance versée par la DGAC est quand même extrêmement compliqué. Ce qui explique la prudence sur la partie 2015.

Comme l'a dit le Président, ce n'est pas détaillé là au niveau des investissements, nous avons fait, pour ceux qui ont épluché le document détaillé, le choix de prendre en location une dégivreuse ; cela a impacté de 40 000 € à peu près le budget de fonctionnement ; c'est normal, parce qu'avant de se lancer sur un achat de 240 000 € que représente la machine, nous avons préféré prendre une location avec option d'achat pour tester l'appareil. Nous avons très bien fait de le faire, et l'appareil fonctionne très bien. Il s'avère que, pour l'exercice que nous venons de passer, ce ne sont pas des dysfonctionnements de la dégivreuse qui ont bloqué l'avion à Aurillac, ce qui arrivait régulièrement autrefois.

Le budget de la plate-forme aéroportuaire, pour ce qui est de la partie « fonctionnement », s'élève à 1 089 597,88 € en recettes. Nous retrouvons le même montant au niveau des dépenses puisque le budget est équilibré.

Pour ce qui est des recettes et des dépenses d'investissement, nous avons une somme de 304 459,45 €.

Si vous voulez plus de détails, je suis prêt à vous en donner.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce budget qui est correctement maintenu ?

M. GRANIER.- Le taux de désendettement est de zéro année, contrairement à celui des TDMA que j'ai présenté avant et qui est de 12 ans. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais, là, c'est uniquement le Budget de l'Aéroport, c'est la gestion de l'Aéroport. Je ne vous referai pas le couplet sur les trois lignes différentes parce que tout le monde ne l'a pas bien compris, pas ici mais ailleurs.

S'il n'y a pas de questions, je mets ce budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/35 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous terminons l'examen des budgets annexes par un nouveau budget qui a été créé pour essayer de limiter la baisse des dotations dans le futur, et qui a un autre avantage, c'est de montrer très clairement quel est le coût d'un centre aquatique.

DÉLIBÉRATION N° 2015/36 : BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – BP 2015**Rapporteur : M. DELAMAIDE**

(Présentation de documents sur écran)

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, ce budget est en place depuis janvier 2015. Comme tous les budgets, il s'équilibre à la fois en produits et en charges en sections de fonctionnement et d'investissement.

En fonctionnement, les recettes sont essentiellement composées de 860 000 € qui proviennent du Budget Principal, qui correspondent à peu près au coût du service. Les recettes sont également composées, à hauteur de 571 000 €, par des prestations de service. Là, il s'agit des produits du Centre Aquatique : la balnéo, les entrées à la piscine, les abonnements, les cartes horaires, les animations qui sont –je le précise– en augmentation depuis la création du Centre de 2 fois et demie le nombre d'entrées ; comme quoi, cela démontre que nous avons un service qui fonctionne bien. Nous avons aussi dans les produits les cartes « cadeau », les comités d'entreprises et les lignes d'eau qui sont vendues aux associations pour un montant en 2014 de 589 000 €. Nous sommes dans une projection financière à peu près identique. Dans les recettes, il y a aussi 313 000 € d'autres produits ; là, il s'agit d'indemnités qui sont attendues de contentieux qui concernent le pentagliss. Nous avons un total de recettes qui s'établit à 1 744 000 €, en équilibre avec les dépenses, sur la section de fonctionnement.

En investissement, nous retrouverons, en recettes, les emprunts bien sûr et les autres produits de la section de fonctionnement qui viendront alimenter en recettes la section d'investissement pour financer les dépenses d'investissement qui seront essentiellement celles de la remise en état du hammam, de la cardio et du pentagliss. Le budget présente une section d'investissement pour un montant de 1 010 000 €.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ce budget. Il faudra attendre maintenant l'exercice d'une année pour voir un petit peu les ajustements qui seront nécessaires à réaliser.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour cette présentation. S'il n'y a pas de questions, je mets ce budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/36 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir passer à la suite des délibérations du groupe B. Je passe la parole à M. BRUNEAU sur la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation de la deuxième tranche concernant le Stade Jean Alric, c'est-à-dire la tribune marathon et les aménagements du fond de stade.

DÉLIBÉRATION N° 2015/37 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA CONSULTATION DES MAÎTRES D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TRIBUNE MARATHON ET DES AMÉNAGEMENTS DE FOND DE STADE**Rapporteur : M. BRUNEAU**

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. Je vous rappelle que la première tranche consistait en la restructuration du Stade Jean Alric pour une nouvelle tribune d'honneur accueillant 1 880 places. Pour l'anecdote, hier, le commentateur sur Euro-Sports a parlé de 2 800 places pour la tribune d'honneur...

M. ROUSSY.- C'est la réalité augmentée...

M. BRUNEAU.- Oui, c'était la réalité augmentée, comme le dit Michel.

Le présent projet a pour objectif la rénovation de la tribune marathon, la mise aux normes de l'accessibilité et de la sécurité incendie, l'amélioration des conditions de confort des spectateurs, la remise à niveau technique des équipements en liaison avec la tribune d'honneur, le tout en cohérence avec les exigences des différents labels sportifs et réglementations. Il porte également sur les aménagements de fond de stade par la création d'un demi-terrain d'entraînement et d'une voie complémentaire de desserte des terrains de tennis.

L'estimation financière de ces travaux étant de 2 600 000 € HT, la prestation de maîtrise d'œuvre sera supérieure au seuil des 207 000 € HT.

Il est donc proposé de réaliser la mise en concurrence des concepteurs chargés d'une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché négocié selon les dispositions de l'article 35.I.2 du Code des Marchés Publics par dérogation à l'obligation de concours pour la réhabilitation d'ouvrages existants selon les dispositions de l'article 74.III.1.a dudit Code.

En effet, la négociation engagée dans cette procédure spécifique permettra de discuter les éléments du cahier des charges de la consultation (programme, projet de marché) et de l'amender si cela s'avère pertinent. Une fois le marché conclu, le programme pourra faire l'objet de précisions ainsi qu'en dispose l'article 2 de la loi MOP du 12 juillet 1985.

Un jury doit être constitué afin de formuler un avis sur la liste des candidats admis à négocier. Une première sélection sera faite par le représentant du pouvoir adjudicateur après avis du jury en se fondant sur les références, les compétences et les moyens des candidats. Cette liste de candidats, invités à négocier, comprendra trois à cinq candidats, chacun étant alors destinataire d'un dossier de consultation.

Au terme des négociations conduites par le représentant du pouvoir adjudicateur, la Commission d'Appel d'Offres attribuera le marché au candidat dont l'offre sera considérée comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres retenus par la présente consultation.

Il est nécessaire de composer le jury comme suit :

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant désigné par lui en qualité de Président ;
- Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Les personnalités, au nombre de cinq au plus, désignées par arrêté du Président, dont la participation représente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation ; parmi elles, les personnalités possédant une qualification en matière de maîtrise d'œuvre représenteront au moins un tiers de l'ensemble des membres du jury ;

Enfin, le comptable et un représentant du service en charge de la Concurrence seront également invités à participer au jury.

Il vous est proposé :

- d'autoriser pour la réalisation de ce projet la consultation des concepteurs chargés d'une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché négocié ;
- d'approuver la composition du jury ;
- d'autoriser M. le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, ou son délégué, à conduire les négociations.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions sur cette opération dont nous avons déjà parlé dans la présentation du Budget Général ? Pas de questions. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 1 voix (M. FRECHOU).

La délibération n° 2015/37 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. GRANIER sur la consultation pour le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

DÉLIBÉRATION N° 2015/38 : MODALITÉS DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Je vais essayer de faire simple et concis, Monsieur le Président.

En 2011, la CABA a lancé un marché d'exportation pour le traitement de ses déchets ménagers et assimilés. Ce marché prend fin le 31 décembre 2015. Il a pris pleinement son effet durant ces années. Nous avons vu tout à l'heure qu'il avait un coût qui était constant. Prenant fin, nous le relançons, sachant que le SMOCE devait se substituer à la CABA en créant un outil pour traiter localement les déchets ou trouver des solutions. Ce n'est pas fait pour l'instant ; le SMOCE y travaille. Nous devons donc relancer ce marché.

Vous trouvez un peu plus bas dans la délibération les tableaux qui correspondent aux différents types de déchets à traiter (OMr et DAE, déchets non recyclables de déchetteries, gravats, déchets verts, bois, déchets d'assainissement) avec les tonnages correspondants. Je vous fais grâce de la lecture des tableaux qui présentent le découpage de la consultation en six lots.

Dans les différents lots, vous trouvez les montants qui correspondent à l'estimatif minimal sur la durée totale du marché :

- Ordures ménagères : 4 200 000 € HT
- Déchets non recyclables : 776 000 € HT
- Gravats : 180 000 € HT
- Déchets verts : 420 000 € HT
- Bois traité et non traité : 425 000 € HT
- Matières solides issues des activités d'assainissement : 60 000 € HT.

Là, nous retrouvons tous les termes réglementaires au vu desquels nous autoriserons M. le Président à lancer le marché.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter pour le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés la décomposition des lots de la procédure de marché public lancée dans les conditions précisées dans la délibération. Là, nous retrouvons un tableau reprenant les volumes et les prix, ainsi que la référence aux articles 26, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.
- d'autoriser M. le Président à signer et exécuter les marchés ainsi que tous documents s'y rapportant.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je pense que nous aurons plusieurs propositions et que donc les tarifs ne seront pas en augmentation, ce qui est plutôt une bonne chose pour la fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/38 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur MATHONIER, vous pouvez présenter la convention avec le Conseil Général sur l'avance remboursable sur les impayés de l'ancienne société ABEIL.

DÉLIBÉRATION N° 2015/39 : CONVENTION DÉPARTEMENT DU CANTAL/CABA – AVANCE REMBOURSABLE SUR LES IMPAYÉS DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ ABEIL
Rapporteur : M. MATHONIER

M. MATHONIER.- Cette délibération porte sur une avance remboursable concernant l'ancienne société ABEIL.

Un bref rappel sur l'historique. La Communauté d'Agglomération, par délibération du 30 septembre 2008, a racheté le bâtiment de la SAS ABEIL pour une valeur de 3,5 M€. Ce rachat était adossé à un contrat de crédit-bail sur 15 ans qui comportait 180 échéances d'une valeur de 26 514,12 €.

Le Conseil Général, dans le cadre de cette opération de reprise de ce bâtiment, s'était porté garant pour 50 % des échéances.

Le 7 juin 2011, un plan de cession a été effectué entre la SAS ABEIL et la Société EUROCOMFORT HOLDING dans le cadre d'une cession judiciaire. La Société EUROCOMFORT HOLDING a racheté l'actif de la Société ABEIL et a donc repris le contrat de crédit-bail qui portait sur le bâtiment. Toutefois, un certain nombre de loyers n'ont pas été payés par la SAS ABEIL ; ces loyers représentent la somme de 238 627,11 €.

Le Conseil Général, dans le cadre de cette convention, se propose d'allouer à la Communauté d'Agglomération une avance remboursable représentant 50 % des loyers impayés pour 119 313 €. C'est donc l'objet de la présente convention avec des modalités de remboursement qui sont précisées dans le contrat. Le remboursement interviendra si le comptable reverse la somme des loyers impayés par la SAS ABEIL à la CABA. Un point sera fait au 31 décembre 2023 sur cette situation.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est l'application de ce dont nous avons convenu avec le Conseil Général qui nous avait accordé une garantie de 50 %, et nous avons demandé la concrétisation de cette garantie dans le cadre d'un accord amiable. C'est l'objet de cette convention. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/39 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Vice-Président CORNET, vous avez la parole pour les deux délibérations suivantes.

DÉLIBÉRATION N° 2015/40 : PERSONNEL – RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI NON TITULAIRE DE CHARGÉ(E) DE MISSION « POLITIQUE D'ACCUEIL TERRITORIAL »

DÉLIBÉRATION N° 2015/41 : PERSONNEL – CRÉATION D'UN EMPLOI NON TITULAIRE DE CHARGÉ(E) DE MISSION « PÔLE D'EXCELLENCE RURALE »

Rapporteur : M. CORNET

M. CORNET.- Merci, Monsieur le Président. Par une délibération en date du 2 avril 2010, le Conseil Communautaire avait créé un emploi non titulaire de Chargé(e) de mission « Politique d'accueil territorial ».

Afin de permettre à notre Collectivité de poursuivre son plan d'actions d'accueil de nouvelles populations et d'assurer son suivi administratif et financier, il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler l'emploi d'agent non titulaire de Chargé(e) de mission « Politique d'accueil territorial » pour une durée de 3 années supplémentaires, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les caractéristiques de cet emploi sont les suivantes :

- Statut : agent non titulaire

- Indice de rémunération : indice brut 712 indice majoré 590

- Régime indemnitaire correspondant à celui du grade d'attaché principal
- Régime de travail : temps complet
- Durée du contrat : 3 ans
- Mission : élaboration du diagnostic territorial et du plan d'actions à mener dans le cadre de la politique d'accueil de nouvelles populations, mise en œuvre et suivi en collaboration avec l'ADEPA.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal.

Je vous propose, Monsieur le Président, d'enchaîner sur la deuxième délibération.

Par délibération en date du 2 avril 2012, le Conseil Communautaire a créé un poste d'agent non titulaire de Chargé(e) de mission « Pôle d'Excellence Rurale » dans le but de mettre en valeur le site du lac de Saint-Etienne-Cantalès. Ce contrat arrive à terme dans les prochaines semaines.

Afin d'assurer le montant et le suivi administratif, technique et financier de chaque projet initié dans le cadre du « Pôle d'Excellence Rurale », nous vous proposons de créer un emploi d'agent non titulaire de Chargé(e) de mission « Pôle d'Excellence Rurale » pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Dans les caractéristiques de cet emploi, une petite erreur s'est glissée dans la durée du contrat. Ce n'est pas trois ans, mais c'est 1 an + 1 an.

L'agent aura un statut d'agent non titulaire.

La mission : élaboration du programme d'actions à mener dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale, mise en œuvre et suivi.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal.

Voilà, Monsieur le Président, les deux postes que nous vous demandons de renouveler.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions là-dessus ? Il n'y en a point. Je mets donc les deux délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n° 2015/40 et 2015/41 sont adoptées à l'unanimité.

M. GRANIER va clôturer la séance avec une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CABA et l'Association « Aéroclub du Cantal ».

DÉLIBÉRATION N° 2015/42 : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CABA ET L'ASSOCIATION « AÉROCLUB DU CANTAL »

Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Il est proposé de poursuivre nos interventions sur l'Aéroport et précisément d'adopter une convention avec l'Aéroclub.

Cette convention avec l'Aéroclub prévoit une subvention de 10 000 €, ce qui n'est pas neutre sur le budget.

Je ne vais pas rentrer dans le détail puisqu'il se fait tard. L'objet de cette convention est donc d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association « Aéroclub du Cantal » au titre de l'année 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur GRANIER, d'avoir synthétisé cette délibération. Je la mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/42 est adoptée à l'unanimité.

Nous en avons terminé avec les délibérations.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION
ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 2 février 2015

Vous avez le compte rendu des décisions. Pas d'observations.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

Bonne fin de soirée.

(La séance est levée à 23 h 50)
